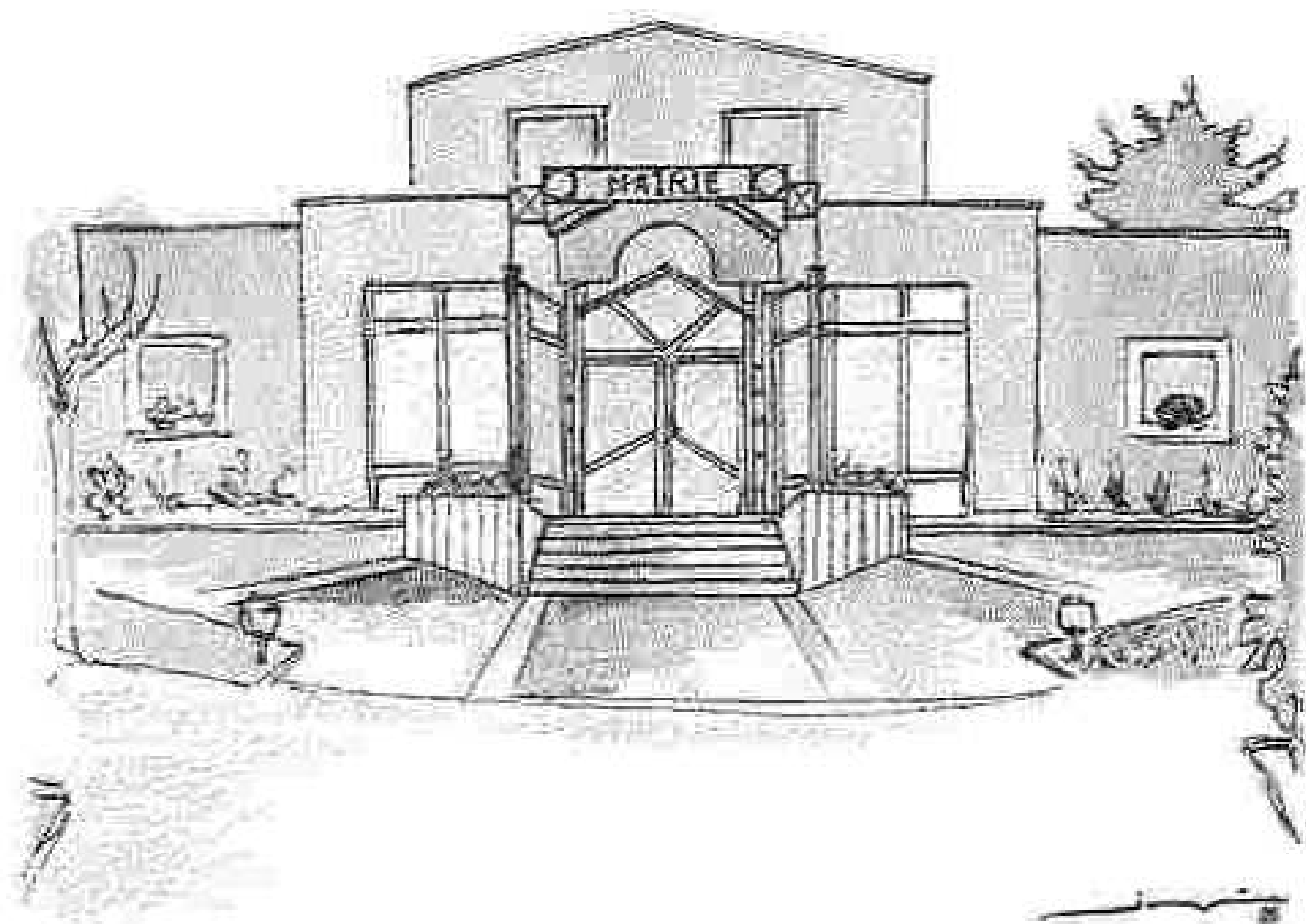


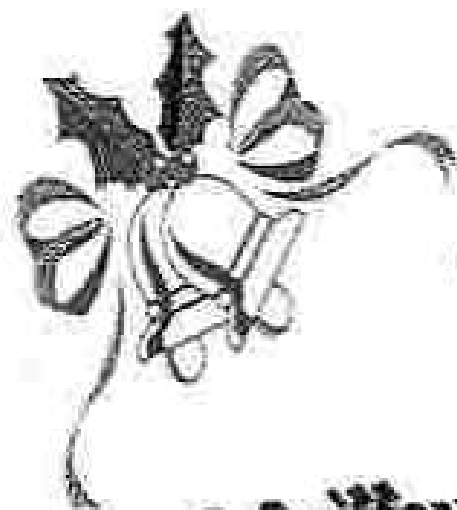
BULLETIN

MUNICIPAL

N° 10



OMEY 98



Joyeux Noël
&

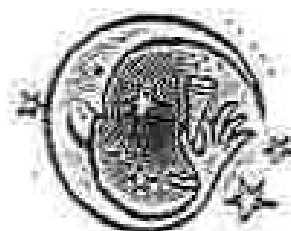


Meilleurs Voeux pour 1999



- SOMMAIRE -

Edito	p. 1
Lettre du Maire	p. 2
La nouvelle équipe municipale	p. 3
Intercommunalité	p. 5
Les finances communales	p. 9
Les Ecoles	p. 13
La vie associative	p. 20
Un regard sur le passé	p. 26
Droits et devoirs	p. 31
Informations diverses	p. 36
Bloc-notes	p. 53
Quelques numéros utiles	p. 55



Ont collaboré au présent bulletin : A. BRIGNOLI, J.P. BRIGNOLI, E. CHADLEFFEL, M. CONROY, L. LAMBERT, G. LEBONVALLET, E. MAS, E. VALENTIN, J. VOINCHET.

Les personnes qui souhaitent faire partager leur passion ou participer à l'écriture d'articles envoient les manuscrits.

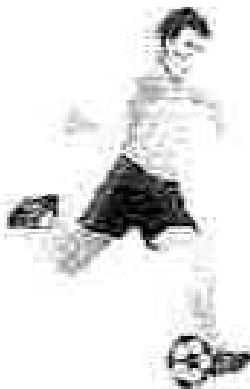
EDITO

Cette année 1998 a été
marquée d'un événement, celui de

LA COUPE DU MONDE DE FOOT-BALL.

Tous les Français et
particulièrement notre Commune ont fêté
ce jour avec beaucoup d'émotion. C'était
la fête partout et beaucoup de gens se
sont réunis pour marquer l'événement.

Magique et presque
thérapeutique, cette Coupe du Monde a
permis aux femmes, aux hommes et aux
enfants de faire enfin une bonne fête
collective dont ils garderont mille
souvenirs.



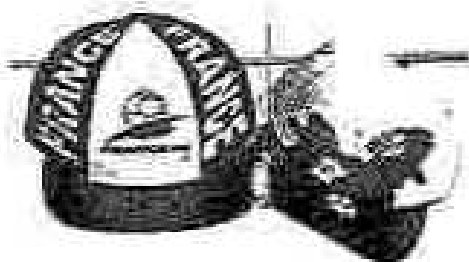
C'est important, car on n'a pas tous les jours
l'occasion d'exprimer notre bonheur avec une grande joie et
ceci grâce à l'Équipe de France, en battant le Brésil en
finale : et 1, et 2, et 3...

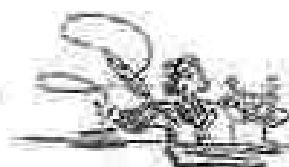
3-0

Car en plus, cette Coupe a permis de faire
apprécier des petits pays inconnus de la planète foot, qui se
sont hissés à des niveaux jamais imaginés jusque là, et par
là même sont arrivés à faire connaître et presque légitimer
leur existence politique.

Ainsi, nous avons eu cette Coupe du Monde avec
grand succès.

Je crois que cette victoire sera gravée à jamais dans le
cœur des Français, ainsi que dans celui de nos citoyens
d'Omey. Michel GONROY.





Lettre du Maire à ses concitoyens...

Chères Omyates, Chers Omyats,

Plus jamais cela à Omy !

Une crise est venue ébranler la vie municipale. Mais ce n'est pas suite à une « cooptation » comme j'ai pu l'entendre.

A vous, habitants d'Omy, je vous prie de bien vouloir nous excuser de la gêne que cela aura pu vous apporter dans vos démarches administratives durant les mois difficiles qu'a traversés notre Commune.

Cette crise laissera une grande amertume à Jean PERRAULT, élu conseiller en 1969, adjoint de 1965 à 1983 et Maire ensuite jusqu'à sa démission le 14 février dernier, décision entérinée par Monsieur le Préfet le 6 avril 1985. La loi de la démocratie est tombée et c'est beaucoup d'années de dévouement qui se sont schématisées bien tristement. Durant le mois d'avril et sans secrétaire, j'ai vécu avec Gilbert LESONVALLET à mes côtés, une période de responsabilité « glorieuse » dans une Mairie bien vide. Je voudrais remercier ici notre nouvelle secrétaire, Emmanuelle MAS qui, dans un contexte et une période difficiles pour notre commune, a accepté – début mai – le contrat que je lui ai proposé.

Les dies de la Commune m'ont été rendus dans une Mairie déserte avec comme simple « encouragement » : « A toi de jouer !!! »

Plus jamais cela à Omy !

Dans ma lettre, il me tient à cœur de vous entretenir du plein d'information qui paraît pour la commune anhé et j'espère bien d'autres encore, grâce à des personnes bénévoles...

Etant de l'équipe de rédaction depuis la première heure aux côtés d'autres élus ainsi qu'à l'initiative de sa création, je ne voulais pas manquer de féliciter ici toutes les personnes – élues ou non – qui s'attachent depuis le premier numéro à relater la vie de notre commune, les événements qui s'y déroulent, les projets qui rythment sa vie. C'est dans cet esprit que la nouvelle Commission du Bulletin Municipal a repris le flambeau en vous souhaitant bonne lecture.

Bienvenue à Omy aux nouveaux arrivants qui assurent la pérennité de notre village. J'ose espérer que le premier contact avec la Mairie leur a apporté la réponse souhaitée. Mon propos n'est pas aussi à affirmer : « arrêtez de penser que les jeunes sont « revenus » de tout avant d'y être allés voir, et fautive leur confiance... ».

Depuis mon élection, leur concours dans des manifestations diverses telles que la fête patronale, la soirée « patita » ou la fête du village auquel Omy a participé pour la première fois, laisse entrevoir de grosses possibilités. La participation spontanée de jeunes filles à la fête d'Halloween que notre Association « le CCL » n'avait pas prévue, démontre que cette jeunesse est capable d'initiative et a autant de goût de vivre sa vie que par le passé malgré les difficultés qu'elle rencontre actuellement dans notre société. Donc sachons soutenir cette jeunesse dans cette voie, ce que le Conseil et moi-même ferons. Par contre, je serai aussi ferme et intransigeant à l'encontre de cette jeunesse « lyre de casse et de mauvais coups » qui n'apporte rien à personne.

Depuis le 5 juin, une équipe nouvelle travaillant dans un climat de confiance et de démocratie m'a élu. Pour mieux cerner les besoins futurs de notre commune, une réflexion au sein de chaque Commission a débouché sur des actions prioritaires déjà menées en 1988 : l'école dans la Communauté de communes, informatique, logement, et pour 1989 : traitement des déchets ; ceci est développé dans ce bulletin par mes collègues.

Elles seront mises en œuvre selon nos possibilités financières, et c'est autour de cette équipe que j'adresse aux Omyates et aux Omyats mes Meilleurs Voeux pour l'année nouvelle.

« Le travail est indispensable au bonheur de l'homme, il l'éveille, il le console, et peu importe la nature de ce travail pourvu qu'il profite à quelqu'un : faire ce qu'on peut c'est faire ce qu'on doit » Citation d'Alexandre DUMAS P.₂

Le Maire,
Jean-Paul BRIGNOLI

LA NOUVELLE EQUIPE MUNICIPALE

Pour des problèmes de représentativité de la Commune d'Orsay au sein de la Communauté de Communes de la Vallée de la Crôle, le maire Jean PERRAULT a démissionné de son mandat le 14 février dernier. Quelque temps avant pour certains, quelque temps après pour d'autres, cinq autres élus dont le second adjoint, avaient également démissionné de leurs fonctions. Mme FAUXBATON, secrétaire de maire remettait également sa démission. Le Préfet ayant accepté ces démissions avait fixé les élections municipales partielles aux 24 et 31 mai 1998.

Une liste officielle de six noms avait été constituée : Michel BRIGNOLI, Emmanuel CHAOMLEFFEL, Michel CONROY, Robert DESANLIS, Joël RAULT et Evelyne VALENTIN. Une liste individuelle présentée : Michel MOREL.

A l'issue du premier tour, sur 195 inscrits, 123 votants et 114 exprimés, cinq candidats avaient obtenu la majorité absolue requise (56) : Michel BRIGNOLI, Emmanuel CHAOMLEFFEL, Michel CONROY, Joël RAULT et Evelyne VALENTIN. Un second tour s'avérait nécessaire pour élire le 5^{ème} conseiller.

Le 31 mai, Michel MOREL, seul candidat, se présentait à nouveau devant les électeurs. A l'issue du scrutin, il était élu à la majorité relative et obtenait 64 voix contre 9 à Robert DESANLIS.

Le Conseil Municipal au complet était convoqué le Vendredi 5 juin - en séance publique - pour l'élection du maire et des adjoints.

Le vendredi 5 juin, dès le premier tour de scrutin, Jean-Paul BRIGNOLI était élu maire d'Orsay par 9 voix sur 11 votants. Puis étaient élus : premier adjoint : Gilbert LEBONVALLET par 8 voix sur 11 votants et second adjoint : Evelyne VALENTIN par 9 voix sur 11 votants. L'équipe municipale présentait également la nouvelle secrétaire de mairie : Emmanuelle MAS.

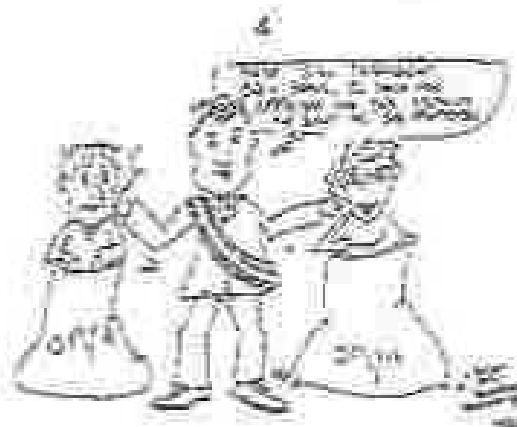
L'équipe municipale remercie toutes celles et tous ceux qui n'ont pas cédé à la polémique et témoigné leur confiance aux conseillers restants et aux nouveaux conseillers. Le village « vieillit », certes, mais il ne doit pas mourir pour autant. Et pour qu'il vive, il faut des forces positives. L'équipe municipale s'emploiera, dans la mesure de ses moyens, à cette tâche. Mais c'est également l'affaire de tout un chacun, jeune, moins jeune, actif ou retraité, si l'on veut que le village soit respecté par ses partenaires : Communauté de communes, collectivités locales et territoriales.



L'équipe municipale

de gauche à droite au 1^{er} rang :
Evelyne Valentin, Jean-Paul Brignoli,
Gilbert Lebonvallet, Emmanuelle
Mas.

de gauche à droite au 2nd rang :
Michel Brignoli, Joël Rault, Corinne
Lambert, Michel Conroy, Emmanuel
Chaomleffel, Michel Collard, Michel
Morel, Claude Chaomleffel.



1. Composition des Commissions :

Commission des Finances : Jean-Paul BRIGNOLI, Gilbert LEBONVALLET, Michel MOREL, Joël RAULT.

Commission des Bâtiments et propriétés : Jean-Paul BRIGNOLI, Michel COLLARD, Claude CHAOMLEFFEL, Michel CONROY, Lorraine LAMBERT.

Commission des Chemins et Assainissement : Jean-Paul BRIGNOLI, Michel BRIGNOLI, Michel COLLARD, Claude CHAOMLEFFEL, Gilbert LEBONVALLET, Evelyne VALENTIN.

Commission Employés communaux : Jean-Paul BRIGNOLI, Michel BRIGNOLI, Gilbert LEBONVALLET.

Commission Fêtes & Sports : Jean-Paul BRIGNOLI, Michel BRIGNOLI, Michel COLLARD, Michel CONROY, Claude CHAOMLEFFEL, Emmanuel CHAOMLEFFEL, Lorraine LAMBERT, Michel MOREL.

Commission Eau – Commission SAPIN : Jean-Paul BRIGNOLI, Claude CHAOMLEFFEL, Michel COLLARD, Michel CONROY, Gilbert LEBONVALLET, Joël RAULT, Evelyne VALENTIN.

Commission Bulletin Municipal : Jean-Paul BRIGNOLI, Emmanuel CHAOMLEFFEL, Michel CONROY, Gilbert LEBONVALLET, Lorraine LAMBERT, Evelyne VALENTIN.

Commission Scolaire : Jean-Paul BRIGNOLI, Michel CONROY, Evelyne VALENTIN.

Commission Listes électorales : Jean-Paul BRIGNOLI, Michel BRIGNOLI, Emmanuel CHAOMLEFFEL, Lorraine LAMBERT, Joël RAULT, Evelyne VALENTIN.

2. Délégations :

Organismes	Titulaires	Suppléants
SIVOM Marsch	Jean-Paul BRIGNOLI	Gilbert LEBONVALLET
E.D.A.U.	Jean-Paul BRIGNOLI	Evelyne VALENTIN
S.I.A.H.M.M.	Jean-Paul BRIGNOLI Gilbert LEBONVALLET	Claude CHAOMLEFFEL Emmanuel CHAOMLEFFEL
S.T.E.M.	Jean-Paul BRIGNOLI	
Syndicat de Démoustication	Joël RAULT	Michel CONROY
C.I.A.S.	Jean-Paul BRIGNOLI, Gilbert LEBONVALLET, Evelyne VALENTIN.	
Commission communale des Impôts directs	Claude CHAOMLEFFEL, Paul JACQUET, Gilbert LEBONVALLET, Ghislaine OLIVIER, Michel RENARD, Hubert SAGUET	Michel BRIGNOLI, Robert GODART, Philippe LESAINT, Olivier MASSON, Antonio SERGI, Maurice HUET

INTERCOMMUNALITE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA CRAIE

1. Constitution, composition :

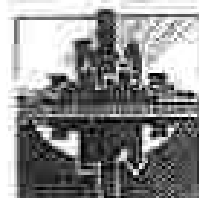
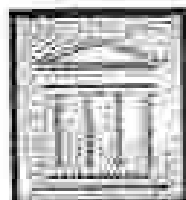
La Communauté de Communes de la VALLEE de la CRAIE a pris naissance officiellement le 30 décembre 1997 par arrêté préfectoral.

Le 14 février 1998 eut lieu une réunion du Conseil Municipal qui a élu trois délégués titulaires et qui devait élire trois délégués suppléants conformément aux statuts pour représenter Omay au sein du Conseil de Communauté.

Déroulement de ce vote : quatre candidats se sont présentés, trois proposés par le maire : Jean PERRAULT, Jean-Paul BRIGNOLI, Michel XAXO-BUIGUES, et un candidat qui avait posé sa candidature par écrit : Gilbert LEBONVALLET. Du vote à bulletin secret sont sortis de l'urne : Jean-Paul BRIGNOLI et Michel XAXO-BUIGUES élus dès le premier tour, et Gilbert LEBONVALLET au second tour.

Suite à ce vote, Monsieur le maire quitte la séance en indiquant qu'il démissionne et est suivi quelques instants après par Michel XAXO-BUIGUES (le 7 avril M. le Préfet confirme la démission demandée par courrier de Jean PERRAULT de son mandat de maire et conseiller municipal).

Le 26 mars 1998 à 20 h 30 au siège de la Communauté de Communes à Omay, a lieu la réunion de l'ensemble des délégués de chaque commune adhérente pour l'élection du président et des vice-présidents et membres du bureau.



C'est à M. SCHILLER, Maire de Saint-Germain-la-Ville qu'a échu le privilège du poste de premier président de la C.C.V.C.



- 1^{er} vice-président : Marc VIGUIER (maire de Pagny)
- 2^e vice-président : Fabrice REVELLI (maire de Vésigneul)
- 3^e vice-président : Jean-Paul BRIGNOLI (1^{er} adjoint au maire d'Omay)
- 4^e vice-président : Roger ROBERT (maire de Chepy)

2. Composition du Conseil de Communauté de Communes.

DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
Chappes	
Martine MENISSIER	Pascal LEBLANC
Philippe GIOVANNI	Jérôme ROUSSINET
Roger ROBERT	Nicole BILARD
Saint Germain	
René SCHULLER	Gilles COURTOT
Fabrice GELOHOF	Stienne HERISSANT
Vincent DORMANGE	Nicolas CLEMENT
Vesigneux	
Fabrice REVELLI	Jean-Pierre HOGUET
René AUBIAT	Fabrice LEBONVALLET
Daniel CANARD	André KUSCEK
Pagny	
Marc VIGUIER	Gilles ADNET
Maurice HUET	Erwan PROVOOST
Claude REININGER	Pierre de SAGUET
Omey	
Jean-Paul BRISVOLI	
Michel XAXO-BLIQUES	
Gilbert LEBONVALLET	

3. Quel est son intérêt ?

Le regroupement de nos cinq communes permettra de concevoir de façon plus judicieuse les investissements dans les compétences choisies. Les avantages financiers liés à la structure permettront de les réaliser plus rapidement.

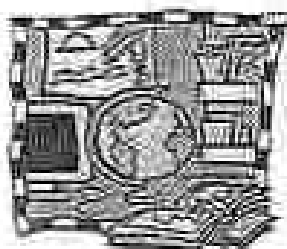
Le 10 avril 1998 les différentes commissions ont alors été constituées et serviront de lien entre les conseils municipaux et le conseil de communauté. Elles se composent - à la date indiquée ci-dessus - de la manière suivante :

Commission environnement.



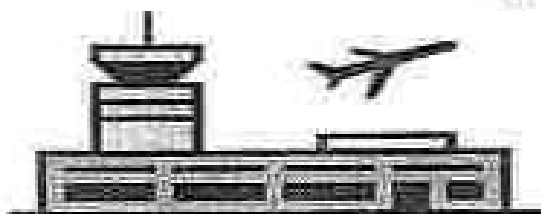
DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
Chappes	
Jérôme ROUSSINET	Philippe GIOVANNI
Pascal LEBLANC	Martine MENISSIER
Saint Germain	
Nicolas CLEMENT	Vincent DORMANGE
René SCHULLER	
Vesigneux	
André KUSCEK	Daniel CANARD
Jean-Pierre HOGUET	Fabrice REVELLI
Pagny	
Pierre de SAGUET	Claude REININGER
Marc VIGUIER	
Omey	
Gilbert LEBONVALLET	

7
Commission scolaire, culturelle, communication



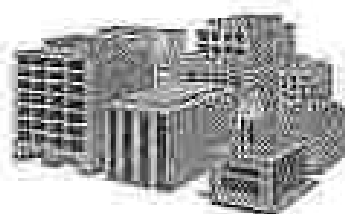
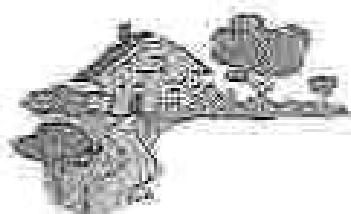
DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
Chepy	
Martine MENISSIER	Pascal LEBLANC
Roger ROBERT	Nicole BIGARD
Saint Germain	
Gilles COURTOT	
René SCHULLER	
Frédéric GELDHOF	Etienne HERISSANT
Vésigneul	
Françoise LEBONVALLET	Renée AUBIAT
Daniel CANARD	André KUŠEČEK
Pogny	
Gilles ADNET	
Marc VIGUIER	
Brigitte PROVOOST	Maurice HUET
Omev	
Gilbert LEBONVALLET	
Jean-Paul BRIGNOLI	

Commission développement économique



DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
Chepy	
Philippe GIOVANNI	Jérôme ROUSSINET
Saint Germain	
René SCHULLER	
Etienne HERISSANT	Frédéric GELDHOF
Vésigneul	
Fabrice REVELLI	Jean-Pierre HOGUET
Pogny	
Marc VIGUIER	Gilles ADNET
Omev	
Jean-Paul BRIGNOLI	

Commission Aménagement de l'espace, logement, cadre de vie



DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
Chepy	
Nicolas BIGARD	Roger ROBERT
Saint Germain	
René SCHULLER	Gilles COURTOT
Vincent DOMMANGE	Nicolas CLEMENT
Vésigneul	
Daniel CANARD	André KUSECEK
Renée ALBIAT	Francine LEBONVALLET
Pogny	
Marc VIGUIER	
Maurice HUET	Brigitte PROVOST
Claude REININGER	Pierrette SAGUET
Omay	
Jean-Paul BRIGNOLI	
Gilbert LEBONVALLET	

Suite aux élections complémentaires des 24 et 31 mai 1998, la réunion du conseil municipal du 12 juin complète par vote la liste des délégués titulaires et des délégués suppléants manquants pour représenter la commune d'Omay. Ont été élus : E. VALENTIN titulaire ; L. LAMBERT, M. BRIGNOLI, M. CONROY, suppléants. et depuis cette date les représentants d'Omay au sein des diverses commissions sont :

Commission environnement :

- E. VALENTIN, G. LEBONVALLET : délégués titulaires
- M. CONROY : délégué suppléant

Commission scolaire, culturelle, communication :

- JP. BRIGNOLI, G. LEBONVALLET : délégués titulaires
- L. LAMBERT, M. BRIGNOLI, délégués suppléants

Commission développement économique :

- JP. BRIGNOLI : délégué titulaire
- L. LAMBERT : délégué suppléant

Commission aménagement de l'espace, logement et cadre de vie :

- E. VALENTIN, G. LEBONVALLET : délégués titulaires
- M. CONROY, M. BRIGNOLI, délégués suppléants

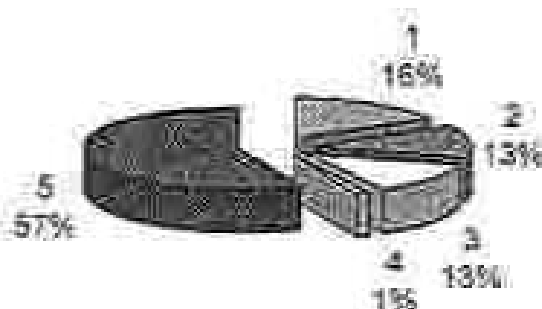
Et maintenant ... « au travail pour le changement » d'Ere »... J.P.B.

LES FINANCES COMMUNALES

Chiffres des budgets primitif et supplémentaire qui ont été adoptés en réunion de Conseil le 3 juillet 1996.

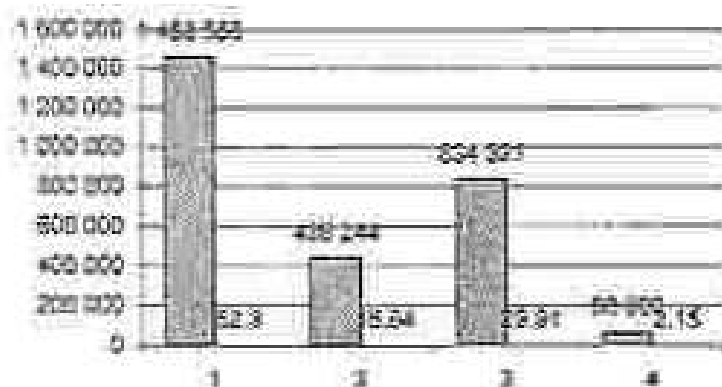
Section de fonctionnement

a) Les dépenses.



1	Charges à caractère général dont entretien voiries, bâtiments, éclairage : 274 164 / Dépenses fournitures de combustible, produits agricoles : 53 290	428 254	16,97
2	Charges de personnel	335 000	13,36
3	Autres charges de gestion courante dont aide sociale du département : 30 420 / subventions et contributions du département : 111 000	341 838	13,48
4	Charges financières exceptionnelles	39 590	1,42
5	Virement à la section investissement	1 582 038	58,77
	Total des dépenses de fonctionnement	3 289 121	100,00

b) Les recettes



1	Excédent de fonctionnement récurrent	1 468 688	52,30
2	Impôts et taxes	436 344	15,84
3	Dotation subvention et participations	834 321	29,91
4	Autres produits de gestion courante	60 000	2,13
	Total des recettes	3 789 121	100,00



Section d'investissements :Dépenses :

Report exercice : 1997 (solde d'exécution)	763 282
Immobilisations en cours	2 395 602
Remboursements-emprunts SIVOM :	40 293
	<u>3 199 176</u>

Récettes :

Virement de la section de fonctionnement (prélèvement de recettes)	1 562 038
Dotations et fonds divers (fonds remboursement TVA)	32 159
Excédent de fonctionnement	763 282
Subventions d'investissement	322 000
Emprunts et cdes	500 000
	<u>3 199 479</u>

TABEAU des CONTRIBUTIONS DIRECTES – Taux Communaux

Année 1998	Taux	Base	Produits
Taxe d'habitation TH	3,24	759 000	24 591
Foncier bâti FB	2,33	6 690 000	153 647
Foncier non bâti FNB	7,67	73 000	5 596
Taxe professionnelle TP	2,86	8 460 000	225 036

TABEAU des CONTRIBUTIONS DIRECTES – Taux de la Communauté de Communes

	Taux	Base	Produits
Taxe d'habitation TH	2,18	759 000	16 548
Foncier bâti FB	1,78	6 690 000	117 302
Foncier non bâti FNB	3,82	73 000	2 789
Taxe professionnelle TP	1,58	8 460 000	133 568

Somme des Taux : Communaux et Communauté de Communes

	Taux	Base	Produits	Ecart
Taxe d'habitation TH	5,42	759 000	41 138	+ 4,62 %
Foncier bâti FB	4,11	6 690 000	270 949	+ 2,22 %
Foncier non bâti FNB	11,49	73 000	8 385	- 5,50 %
Taxe professionnelle TP	4,24	8 460 000	358 704	- 50,21 %

* Comme vous le remarquerez, la taxe professionnelle (TP) a baissé considérablement. La base d'imposition est passée de 16 209 890 à 8 460 000, base de la Loi de Finances au niveau national sur la taxe professionnelle. Cette baisse est compensée par le fonds national = péréquation 50 % la 1^{ère} année ; 70 % la 2^{ème} année sur la somme donnée en 1998 soit 63 % et 80 % la 3^{ème} année soit 31,5 % et estuite zéro franc ! Les finances des Communes sont bien amputées : il faudra revoir – pour l'avenir – les recettes de la commune.

RAPPEL DES TAUX ANTERIEURS

	1997	1996	1995	1994	1993	1992	1991
TH	5,14	5,04	4,99	4,80	4,80	4,71	4,63
Moyen Département	19,39	18,33	18,57	19,41	19,27	19,16	19,62
FB	3,90	3,82	3,77	3,70	3,63	3,59	3,42
Moyen Département	21,54	21,19	20,21	19,97	19,78	19,32	18,83
FNB	12,19	11,92	11,81	11,59	11,97	11,19	10,71
Moyen Département	18,69	18,64	18,34	18,12	18,01	17,88	17,46
TP	4,41	4,33	4,29	4,21	4,13	4,08	3,89
Moyen Nationale	14,72	14,54	14,08	13,66	13,71	13,41	13,09

Détail des subventions :

- * Centre Culturel Laïque
- * U.D.S.P.M. (Oeuvres des Pupilles)
- * A.C.P.A. - Protection des animaux
- * Anciens Combattants de Marson
- * F.N.A.C.A.
- * Association Française de Sciéroe en pisqua
- * AS Myopathes
- * A.D.M.R.
- * Comité Education Santé
- * Ecole de Musique Inter-communale Marraise (St-Germain-la-Ville)
- * Foyer Jean Moulin (collège)
- * Familles des Fusillés
- * Croix-Rouge française
- * Déportés d'Auschwitz
- * Jeunesse au Plein Air
- * Prévention Routière
- * Pupilles Ecole Publique
- * Anciens Combattants Omev-Pogny
- * Pompiers d'Omev (Amicale)
- * Secours Populaire français
- * Amis de nos Eglises
- * Comité d'Alexis Danan (Protection enfance maltraitée)
- * Restos du Cœur
- * Bleuets

soit un total de : 20 850

Liste des Emprunts :

1984-1999 : Bât. com. Local Incendie	SIVOM Marson	13 129,13
1988-2006 : Bât. com. Eglise	SIVOM Marson	126 245,47
1990-2005 : Extension salle des fêtes	SIVOM Marson	193 885,42
		<u>336 240,02</u>

$$\text{Ratio} \quad \frac{\text{Endettement}}{\text{Recettes 57}} = 0,105/\text{an}$$

DETAIL DES DEPENSES : travaux réalisés en cours d'année.INVESTISSEMENTS :

Informatique : nouvel ordinateur (faillite du fournisseur et plus adapté à nos besoins)	40 975,75
Logement Sud (au-dessus de la Mairie)	49 340,58
Réfrigérateur	1 990,00
Illuminations	10 430,45
Accès à la baigne « monstres »	31 857,80

ENTRETIENS

Déplacement point d'éclairage rue G. Brassens	1 684,33
Fuite d'eau sur canalisation alimentation cimetière et terrain de foot-ball	19 526,68
Brûleur chaudière des écoles	4 000,00
Quéouisation	1 134,84
Travaux Eglise	795,86
Travaux sacristie	755,15
Travaux Salle des Fêtes	578,88
Réparation rideau école	434,16

PROJETS

Réfection de la Rue de la Garonne : « haute et basse ».

Le projet avait été abordé dès 1995. Le report des travaux est dû à plusieurs facteurs :

1. Le premier projet mis à l'étude a été refusé par le Conseil dès la première année car il ne comportait pas l'étude de l'élargissement de la voie « haute ».
2. Le projet décidé par la majorité du Conseil n'a été présenté qu'en Novembre 1997 afin d'obtenir une dotation globale d'équipement.
3. Les événements : communaux et élections de 1995, n'ont pas permis de lancer les appels d'offres (période de vacances et carnets de commandes des entreprises chargés).

Le 26 juin, le nouveau Conseil – après réétude du dossier avec le Président du SIVOM et les responsables de l'Équipement – en a décidé le report pour un examen plus approfondi bien que prévu au budget 1998.

Le 30 octobre, une réunion de la Commission des chemins et assainissement et des différents services concernés : Président du SIVOM, directeurs et responsables du SIEM, GDF, COE, CGE et France Télécom, a fait apparaître les points suivants :

• l'enfouissement réseau du dossier SIEM ne tenait pas compte du nouveau transformateur installé à proximité.

• l'étude des branchements : enfouissement réseau France Télécom, eau et éclairage public, ne tenait pas compte du mur de soutènement à implanter.

• la nouvelle conduite d'assainissement, en raison de notre potentiel fiscal d'une part, et le renforcement de la conduite d'eau alimentant les usagers d'autre part, ne nous permettait pas de prétendre à une subvention pour ces travaux uniquement – le prix du mètre-cube d'eau fixé par la commune étant trop bas...

Après nouvelle étude du dossier prenant en compte toutes ces anomalies, le Conseil Municipal – dans sa réunion du 4 décembre dernier – a donné son accord au SIVOM et à la Direction Départementale de l'Équipement pour lancer les appels d'offres dès Janvier 1999.

Le Maire et les Conseillers Municipaux prévoient une réunion informelle des habitants d'Omey sur ces travaux – et plus particulièrement des usagers et riverains de la rue de la Garonne – courant Janvier 1999, en présence des responsables et cofinanceurs du projet. G.L.

13 LES ECOLES

•

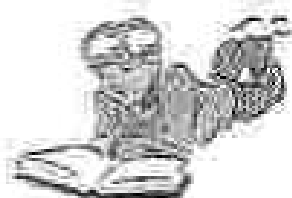
L'historique des écoles a longuement été rédigé dans les bulletins précédents. Il faut maintenant expliquer les projets. La démographie en baisse constante sera probablement démontrée par le prochain recensement. Les structures vont être modifiées.

A cet effet, des écoles récentes ont été visitées par des enseignants, des élus communaux et des parents délégués. Un cabinet parisien a été chargé d'étudier les possibilités de chaque commune, adhérent à la communauté de communes, pour recevoir l'implantation du futur regroupement scolaire. Tout un groupe de travail a été constitué et le résultat nommant le bénéficiaire du projet sera connu prochainement, ou le sera peut-être lorsque vous lirez ce bulletin.

Les mairies, les enseignants et les parents d'élèves délégués sont à votre disposition pour répondre à vos questions, la décision sera bientôt prise, les avantages et les inconvénients sont listés pour chaque village. Il faudra maintenant redéfinir l'utilisation des locaux qui vont être bien vides.

Je vous rappelle que la compétence des affaires scolaires est maintenant du ressort de la Communauté de Communes.

LA VIE SCOLAIRE 1998-1999



I. CYCLE PRIMAIRE.

En septembre 1998, le R.P.I.D. (regroupement pédagogique intercommunal dispersé) fonctionne avec 8 classes pour 187 élèves répartis comme suit :

ECOLES MATERNELLES :

OMEY

- 1 classe maternelle à deux niveaux : années 1994 et 1995 avec 25 élèves dont deux d'Omev. Mme IDIER, institutrice-directrice avec Mlle FAUL, ATSEM.



SAINT-GERMAIN-LA-VILLE

- 1 classe maternelle à deux niveaux : années 1986 (11 élèves) et années 1985 (15 élèves). Mme GELDHOFF, institutrice avec Mme HISETTE, ATSEM
- 1 autre classe maternelle à deux niveaux : année 1993 (15 élèves dont une d'Omay) et année 1994 (11 élèves). Mme COURTOT, institutrice-directrice avec Mme DOMMANGE, ATSEM

• ECOLES PRIMAIRES :**SAINT-GERMAIN-LA-VILLE**

- 1 classe de CP, année 1992, avec 24 élèves dont 1 d'Omay, M. CAMUS, instituteur.

CHEPY

- 1 classe de CE1 : 21 élèves
Mme JACQUET, institutrice.

POGNY

- 1 classe de CE2 : 20 élèves dont 2 d'Omay
Mme THIEBLEMONT, institutrice.
- 1 classe de CM1, 19 élèves, dont 4 d'Omay
Mme LECLERC, institutrice.
- 1 classe de CM2, 26 élèves dont 2 d'Omay
M. LECLERC, instituteur-directeur.

**Bilan des effectifs**

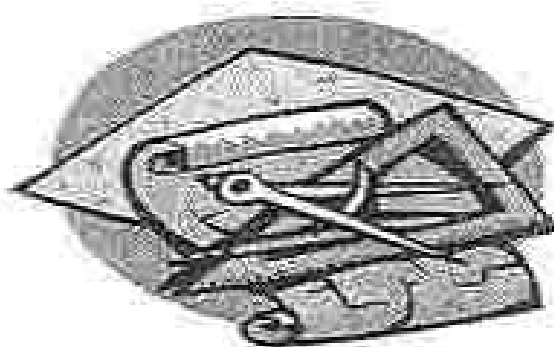
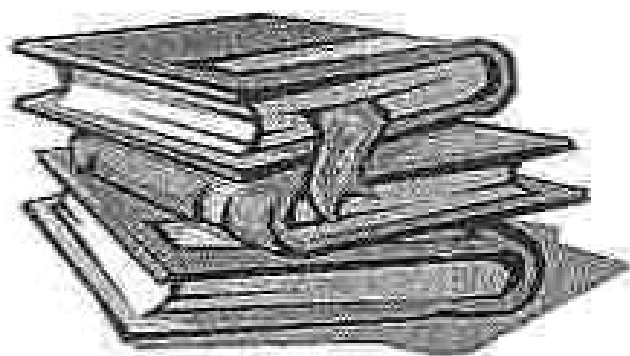
EFFECTIFS	1994 - 1995	1995 - 1996	1996 - 1997	1997 - 1998	1998 - 1999
Maternelle Omay	10	5	2	4	3
Maternelle Pogny	38	35	28	32	31
Maternelle Vésigneul				8	6
Maternelle St Germain				16	19
Maternelle Chepy				8	16
Maternelle Faux				4	2
Primaire Omay	24	21	10	10	9
Primaire Pogny	42	38	38	34	42
Primaire Vésigneul				12	13
Primaire St Germain				28	28
Primaire Faux			8	10	8
Primaire Chepy				11	12

Nous avons des élèves en primaire hors du R.P.I.D.

- Ecole de Saint-Memmie : 1 en CP, 1 en CM

- Ecole Prilly-Sainte-Thérèse : 1 en CM1
- Ecole Perrier Notre-Dame : 1 en CP, 1 en CM

II . CYCLE SECONDAIRE



36 élèves fréquentent collèges et lycées :

- Collège Jean-Moulin à Saint-Mammie : 12 élèves
- Collège Perrot d'Abancourt à Châlons : 1 élève
- Collège Notre-Dame-Perrier à Châlons : 2 élèves
- Collège Saint-Joseph à Châlons : 2 élèves
- Collège Saint-Etienne : 2 élèves
- Lycée d'Enseignement Professionnel Jean Talon à Châlons : 2 élèves
- Lycée d'Enseignement Professionnel Oehmichen : 1 élève
- Lycée d'Enseignement Professionnel St Joseph : 2 élèves
- Lycée Pierre Bayen : 2 élèves
- Lycée d'Enseignement Général et Technologique Oehmichen : 4 élèves
- Lycée d'Enseignement Général et Technologique J. Talon : 2 élèves
- Lycée Saint-Exupéry de Saint-Dizier : 1 élève
- Lycée privé d'enseignement technologique et professionnel St Vincent de Paul : 1 élève
- Ecole professionnelle Mécanique Agriculture, Enseignement Général et Technique : 1 élève
- Lycée technique Horticola privé à Roville-aux-Chênes (Vosges) : 1 élève

III. LE CYCLE SUPERIEUR



Faculté de Droit à Reims : 1 étudiante

Faculté des Lettres (section Histoire) à Reims : 1 étudiante

LES ACTIVITES A L'ECOLE.

Quatre manifestations ont regroupé toutes les classes avec l'accord des familles : il y a eu tout d'abord le Téléthon à Chépy (le samedi 6 décembre), puis la loto (le samedi 14 février) à Chépy également, le carnaval a défilé dans les rues du Saint-Germain (le samedi 28 mars) entouré des enseignants et des parents bénévoles déguisés pour certains... vous auriez dû voir... Il y avait là une des VAMP !!! Je ne citerai pas le nom, mais elle se reconnaît puisqu'elle habite Ormeu, n'est-ce pas Mme... expérience à encourager bien sûr ! ... et la fête de fin d'année... voir page suivante...

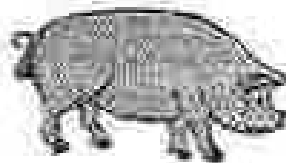
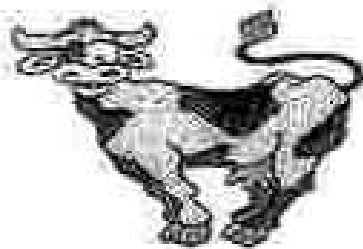
Illustrations du carnaval à Saint-Germain



Enfin le samedi 20 juin, la kermesse a regroupé beaucoup de monde dans la salle Jean Guitot de Pogny. Le bénéfice réalisé s'est élevé à 8 902 F. Merci à tous. Retenez d'ores et déjà la date de l'an prochain : 19 JUIN 1999.

MATERNELLES

Tous les petits bouts de choux ont assisté à un spectacle de marionnettes - en novembre 1997 - à St Germain, mais aussi au spectacle du cirque éducatif de Reims - le 6 janvier 1998 - et sont allés en voyage de fin d'année à Wombey dans la Meuse, le mardi 26 mai 1998.



Puis ceux scolarisés à St-Germain ont profité d'une sortie à la ferme reconstituée à Sarry (le 12 juin), et quant à ceux scolarisés à Omev, ils sont allés voir « papa bouc » à la chèvrerie de La Chaussée-sur-Mame.

Il faut rajouter les activités des petits et moyens de St Germain (ils ont reçu leurs correspondants de Saint-Chéron en mars, et ont fait le voyage inverse le 12 mai. Eux aussi ont visité la chèvrerie). Quant aux « grands » ils sont allés à la boulangerie de St Germain dans le cadre de la semaine du goût, ils ont rendu visite à leurs correspondants d'Épemay (le 27 janvier), et les ont accueillis le 24 mai pour les emmener aussi à la Chèvrerie). Par ailleurs, ils ont entretenu une correspondance avec les enfants de Saint Germain de Livet, commune normande jumelée avec Saint Germain la Villa.

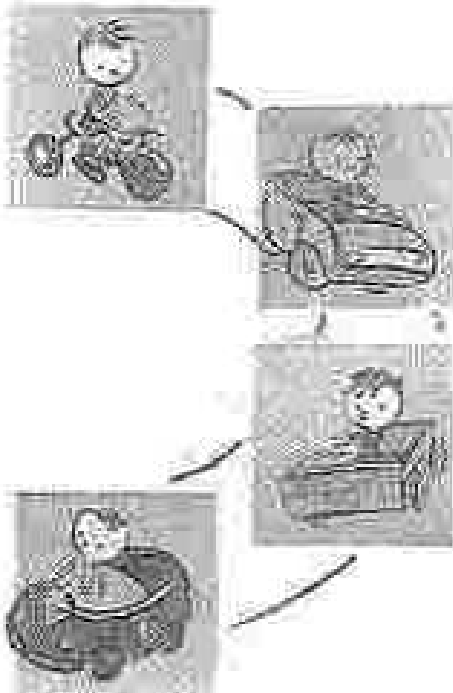
PRIMAIRES

Comme les élèves de maternelles, les CP ont aimé les spectacles de marionnettes et du cirque éducatif. Le 12 mai, leur voyage scolaire en compagnie des CE1 les a emmenés dans la région d'Épemay (Château de Montmort, ferme d'escargots, et bateau sur la Mame).



Les CE1, outre le spectacle de marionnettes, la visite de la chèvrerie, de la boulangerie, ont eue de grandes leçons d'oreilles : un conteur leur a prouvé ses talents, ils étaient sous le charme, en novembre à la salle des fêtes de Pogny. Ils étaient avec leurs camarades du CE2, CM1 et CM2.

Les CE2 sont partis une journée en Argonne le 5 juin. Plus tard, ils ont découvert la capitale et Paris c'est quelque chose... les yeux pétillants, ils ont admiré la Tour Eiffel, le Musée Grévin et fini la journée sur un bateau-mouche. Ils se souviendront du 29 juin avec les CM1.



Les CM ont participé à diverses activités de solidarité (pièces jaunes, briques de boisson, anniversaire de l'esclavage, opération déchets, dire non à la violence). Avec les CE2, ils se sont activés pour le nettoyage de printemps le matin du 28 mars. Ils ont découvert la piste routière - le 19 mai - et vu la pièce de théâtre « le roi des bons ». Puis M. SCHULLER, Maire de Saint-Germain, les a intéressés en les initiant à l'Euro. Mme Lapiere peut se réjouir car le concours d'écriture auquel a participé sa classe a terminé 2^e au plan national, et parmi les autres différents concours organisés par le Conseil Général, et des organismes à but pédagogique, les classes de CM se sont classées fort honorablement. Les CM ont aussi visité le Conseil Général le 20 octobre : que de sorties !!!

Et les CM2 ? Les « très » grands, eux, ont eu le droit à un séjour à Courcelles-sur-Aujon (en Haute-Marne) du mercredi 10 au samedi 13 juin. A les entendre, ils se sont E-CLA-TES et ce, malgré la pluie.

Nos futurs collégiens ont reçu cette année chacun un dictionnaire. La remise a été faite par Monsieur Schuller, président de la Communauté de communes. Ont été ainsi récompensés : (photo de gauche à droite) : Anthony XAXO-BUIGUES, Jenny AESCHBACH et Priscilla VADEBAUX.



Dates à retenir :

Les enfants tiendront un stand - le samedi matin - pour le Téléthon, organisé à Vassignol le 5 décembre 1998.



Pour cette année scolaire 1998-1999, le Noël des enfants aura lieu le 9 décembre à partir de 14 h 30 dans la salle des fêtes de Pagny.

D'autre part, préparez-vous pour le Loto des écoles qui sera organisé à Saint-Germain le 28 février 1999 après-midi.

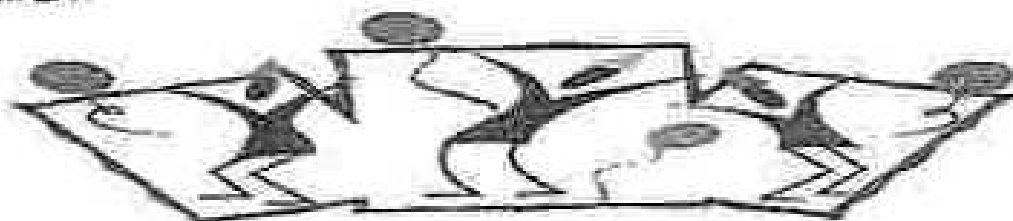
Puis, le samedi 13 mars, les enfants du regroupement défilent dans les rues d'Orney. Les années précédentes, ils recevaient un très bon accueil de la part de nos voisins, cette année, ils seront encore nombreux avec leurs breloques métalliques, leurs vêtements colorés et leurs cris de joie, alors recevez-les avec enthousiasme, et si le cœur vous en dit, déguisez-vous avec eux, qui sait ? après les vamps, on aura peut-être l'occasion de voir Claudie Schiffer... En attendant, prévoyez les pièces... les enfants comptent sur vous, comptent sur nous.



Une classe d'altitude à Bachat-Boulioud oxygénera les enfants du CM2 du 31 mai au 12 juin. Une participation financière de l'ordre de 400 F par enfant est demandée à chaque commune, lieu du domicile de l'élève.



Enfin, comme annoncé précédemment, la fête des écoles est programmée le 19 juin. E.V.



LA VIE ASSOCIATIVE



FOOT-BALL.

L'entente Pogny-Omay-La Chaussée-sur-Marne (POLC) avec Courtisols et Saint-Etienne-du-Temple a parcouru différents stades dans les championnats et les coupes – saison 1997-1998 :

- **Débutants en UFOLEP** : championnat et plateaux se classant 3^{ème} sur 7 en championnat et 2^{ème} en évolution plateaux.

Cross à la ferme du Mont Moret à Courdemanges-Huilron : 1^{er} : DUPIN Teddy de l'Entente Pogny-Omay-La Chaussée.

- **Poussins à 7 en UFOLEP** : championnat et coupe : se classant 5^{ème} sur 9 en championnat 2^{ème} phase ; éliminés au 1^{er} tour de Coupe.

Cross à la ferme du Mont Moret à Courdemanges-Huilron : l'Entente POLC a terminé 14^{ème} par équipe sur 18 classées (les 4 premiers classés de chaque équipe).

- **Poussins à 7 en 3F** : championnat uniquement : 1^{er} en Honneur district.
- **Benjamins à 7 en 3F** : championnat uniquement : 3^{ème} en Honneur district.
- **Moins de 13 ans** : championnat et coupe : 4^{ème} en Honneur district ; ont été éliminés en Coupe Marne en 1/2 finale par Verus.
- **Moins de 15 ans** : 1^{er} en promotion district ; ascension en Honneur district. Éliminé en Coupe dès le 1^{er} tour par Epemay.

Bravo à nos jeunes footballeurs et à l'encadrement !

Pour la prochaine saison : 1998-1999 :

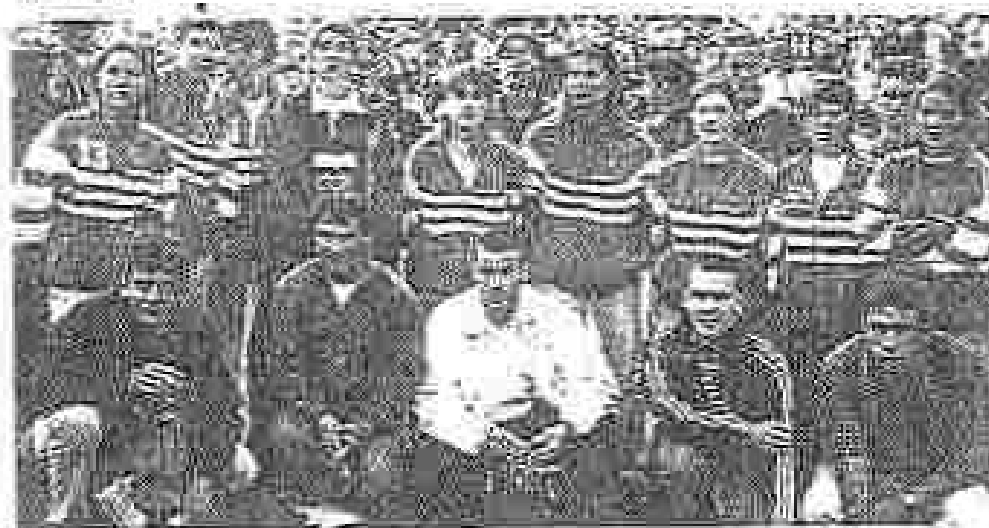
- Le prochain cross UFOLEP du secteur de Vitry-le-François aura lieu à Sompuls le samedi 16 Janvier 1999. Il sera suivi du cross départemental à Ecuell le dimanche 14 mars 1999 matin (des bus seront prévus pour emmener les participants).
- Reconstitution du tournoi de football en salle les 30 et 31 janvier 1999 dans la salle omnisport de Pogny :
 - Samedi 30/01/99 pour les Débutants et Poussins de 14 à 20 h
 - Samedi 30/01/99 pour les moins de 15 ans en nocturne de 21 à 24 h
 - Dimanche 31/01/99 pour les Benjamins et les moins de 13 ans de 9 à 18 h.

Le championnat a repris. Engagement :

- d'1 équipe de Débutants en UFOLEP
- d'1 équipe de Benjamins à 7 en 3F (match sur le terrain d'Omay)
- d'1 équipe de Benjamins à 9 en 3F Promotion district
- d'1 équipe de Moins de 13 ans en 3F Honneur district
- d'1 équipe de Moins de 15 ans en 3F Honneur district. G.L.

GARDEN-PARTY à l'ELYSEE.

Organisée par la France, la Coupe du Monde a vu la victoire finale de l'équipe de France face au Brésil. Angelique ALEXANDRE (Club foot féminin de St-Memmes) et Jean-Baptiste BRIGNOLI (COC) ont été invités à la Garden Party de l'Elysée, mais seule Angelique a pu s'y rendre. Quelle journée inoubliable : célébrer les « Bleus » n'est en effet pas permis à tout le monde. G.L.



TENNIS de TABLE.

Les tables restent « vertes de désespoir »... Pas d'adaptes ? G.L.

GALETTE DES ROIS.

De nombreux invités sont venus « tirer les Rois » le samedi 24 janvier dans une ambiance de toute circonstance à la Salle des Fêtes. Une manifestation qui permet de se rencontrer et de discuter convivialement. G.L.

CONCOURS DE BELOTE.

On a rapé le carton !!

Le Club des Loisirs a organisé le concours de belote annuel à la salle des fêtes le samedi 23 février dans une chaude ambiance au parfum de gaufres accompagnées de sandwiches tout en se rafraîchissant devant le bar. Trente-huit équipes de joueurs avaient pris place pour tenter de se classer et remporter les premiers lots de valeur mis en jeu pour la circonstance. A l'issue de 6 parties de 12 donnes, les joueurs se voyaient remettre les lots :

Equipe classée 1^{ère} avec 7873 points : Bruno et Christel qui remportent un barbecue et raclette.

Equipe classée 2^{ème} avec 7276 points : Lionel et Gérard : un sac garni.

Equipe classée 3^{ème} avec 7039 points : Michel et Nicole : chacun un répondeur. G.L.

THE DANSANT.

Nous avons reconquis pour la 3^{ème} édition la danse de salon « The Dansant » le dimanche 8 Mars au Centre Culturel d'Omev avec orchestre-musette « MANUE et ses VIEUX LOUPS » avec entrée à 50 F.

Cette fois encore, la salle n'était pas assez grande, mais cela n'a pas empêché les « schamas » de se dérouler dans les différentes danses : valse, tango, paso, marche... au son de la musique du groupe virtuose de MANUE qui nous a accordé une heure de danse en plus pour la plus grande joie des acteurs... A l'année prochaine... G.L.

JOURNEE DU CYCLISME – 23^{ème} édition - le 21 MAI.

Cette journée consacrée à la « petite reine », organisée par la Commune, le Centre Culturel Laïque et la Pédale Châlonnaise (FSGT et FFC) et avec le concours de l'Amicale des Anciens Coureurs Cyclistes Champenois a eu lieu le Jeudi 21 Mai, contrairement à l'habituelle journée du 1^{er} Mai.

Ce jeudi, jour de l'Ascension, a été choisi par la Pédale Châlonnaise avec notre accord pour des raisons conjoncturelles et physiques techniques.

Raisons conjoncturelles : la Pédale Châlonnaise se devait d'organiser avec l'Amicale des Anciens Coureurs cyclistes champenois une manifestation interrégionale de l'Ecole des Jeunes et le calendrier laissait cette journée pour rassembler tous les jeunes de 7 à 12 ans, puis les Minimes et les Cadets avec le souvenir d'un ancien coureur régional disparu donc : Souvenir « André Godinat – Rami Royer et André Desmoulins ».

Physiques & techniques : avec la déviation de la RN 44 Vézignaul-La Chaussée sur Mame, les organisateurs de la Pédale Châlonnaise ont saisi cette occasion pour changer le circuit habituel Omev-La Chaussée-sur-Mame-Omev par celui de Omev-Pogny-Omev, petite route et ex-RN 44, circuit de 4,4 km plus sélectif (2 côtes de l'ex-RN 44) et pas de croisement des coureurs : beau parcours.

C'est plus de 250 coureurs que le public venu nombreux a pu encourager et applaudir tout du long de la boucle. Du jamais vu à Omev. Cette journée s'est terminée par la remise des coupes et récompenses à la Soirée des Fêtes d'Omev. A l'année prochaine, mais le 1^{er} Mai. La Commune et le CCL remercient le Club de la Pédale Châlonnaise d'avoir fait le choix du site d'Omev pour cette grande manifestation. G.L.



RALLYE TOURISTIQUE.

Le rallye touristique prévu pour le 24 mai n'a pu se dérouler faute d'organisateur. L'Association essaiera de faire mieux l'an prochain. G.L.

5 JUILLET 1998.



Contrairement aux années précédentes, le repas des « Anciens » a été servi le 5 juillet au lieu du 14. Une soixantaine de personnes avaient répondu à l'invitation de la Municipalité.

Une plante a été remise à Mme LAMBERT, Doyenne du repas ainsi qu'à Mme GORQUET ; un magnum de champagne fut offert à M. Lucien GOUET, G.L.



FETE PATRONALE des 26 & 27 SEPTEMBRE 1998.

La jeunesse a repris le flambeau « animation » de la fête du village en confectionnant des fleurs pour les offrir à la population et en ornant les panneaux d'entrée du village.

Durant les 3 jours de fête : samedi, dimanche et lundi, forains, tir, confiserie, manèges, ont agrémenté la fête. Le samedi soir, le bal a réuni beaucoup de jeunes ; dimanche en milieu d'après-midi, un public nombreux est venu applaudir la formation « Les Enfants de la Mairie » dont le talent n'est plus à démontrer ; enfin le lundi en fin d'après-midi, c'était au tour des enfants du village de profiter des manèges. G.L.

Participation des Jeunes à la Fête Patronale.

• Confection des fleurs :

Renouvelant notre tradition, nous nous sommes réunis à la salle des Fêtes dans une très bonne ambiance pour confectionner les fleurs.

Pour cela, nous nous étions donné rendez-vous le lundi 7 septembre et ce jusqu'au mercredi 9 septembre, à partir de 20 h. Avec seulement 8 % de réponses positives, la bonne humeur était encore présente... elle !!!

Que faut-il faire pour que les Jeunes se « bougent » un peu ?
Faut-il arrêter notre tradition ? Certainement pas !

• Distribution des fleurs :

Comme tous les ans, nous remercions la population d'Omev pour l'accueil qu'elle nous a réservé. Nous remercions également les villageois qui nous ont aidés durant les avancées, mais aussi quand nous avons distribué.

Nous vous souhaitons de Joyeuses Fêtes de fin d'année et une bonne année 1999. Nous espérons un accueil aussi chaleureux l'an prochain, mais surtout une participation plus importante de la part des Jeunes, Aurèle B, Manu C, et les autres.

Bilan de la fête patronale

	Dépenses	Récettes
Samedi : entrées et buvette		14 807,72
Dimanche : buvette		10 888,00
Publicité Journal « L'Union »	822,50	
Animation Musiciens	5 100,00	
Vigiles (samedi)	1 505,00	
« Enfants de la Mairie »	3 000,00	
Facture Boissons	2 581,40	
Facture Champagne	5 395,36	
Espèces (autos-scooters, petit manège, confiserie)	650,00	
Droits d'auteur SACEM et SPRE	335,82	
Collations animateurs, vigiles, vin d'honneur	654,74	
Facture « Abilis » (nettoyage)*	266,32	
Total	27 523,12	25 695,70
Déficit		1 828,42

* La facture de la ville sera payée par le maire, avec déduction de la part de la commune, de la CC, et du village.

Caisse Caisse « Jeunes » : 1 400,00 € versée au compte « Jeunes ».



SOIREE « PAELLA » du 7 novembre.

Après le couscous de l'an dernier, ce sont 140 personnes qui ont répondu à la soirée « Paella ». Nous avons dû refuser des inscriptions, notre salle étant complète.

La soirée, bien menée par un animateur qui a su mettre de l'ambiance en entraînant tout ce monde sur des rythmes endiablés, s'est terminée au petit matin. Elle a permis de relâcher pendant quelques heures tous les soucis du quotidien. GL.

La soirée, bien menée par un animateur qui a su mettre de l'ambiance en entraînant tout ce monde sur des rythmes endiablés, s'est terminée au petit matin. Elle a permis de relâcher pendant quelques heures tous les soucis du quotidien. G.L.

INFO 18.

Commandement : Les événements traversés par notre commune cette année ont apporté quelques changements obligatoires dans le corps des Sapeurs-pompiers.

Le Chef de Corps (devenu Maire de la commune) a souhaité céder sa responsabilité et fonction au Caporal Joël PERRAULT (second du Corps ayant tous les diplômes) le 14 Septembre dernier à la réunion qui suivit la manœuvre. Devant le refus de son Second et l'absence de volontaire pour reprendre le commandement du Corps de Première Intervention, le Sergent Jean-Paul BRIGNOLI reste en place afin d'éviter la dissolution du Corps. Il donne un délai de réflexion à l'ensemble des sapeurs pompiers du Corps afin d'être relévé rapidement comme le demande la loi.

Mutation : Au cours de cette même réunion, la présidence de l'Amicale des Sapeurs-pompiers d'Ormeu est passée après la démission de J.P. BRIGNOLI au Sapeur Michel CONROY élu à l'unanimité.

Nous lui souhaitons toute la réussite possible dans cette nouvelle responsabilité.

Le nouveau Président s'est aussitôt mis au travail et a proposé à l'ensemble des membres le sujet de la Sainte-Barbe qui a été décidé à La Chaussée-sur-Merne à l'Hôtel du Midi, le samedi 16 janvier à 13 h. Une participation sous forme de don de mille francs versée par chèque a été décidée pour le Téléthon 98 ainsi que la participation aux frais aux côtés des Amicales de la Vallée pour cette journée.

Il serait regrettable que notre Corps soit dissout car le 4 novembre Fabrice GALVAIN et Thierry GIGNON (tous deux propriétaires dans la rue G. Brassens) ont rejoint les dix autres pompiers de notre CPI et sont prêts à suivre la formation requise. Bienvenues à ces nouveaux volontaires pour leur dévouement dans un but communautaire. J.P.B.

ATELIER PEINTURE.

Le dynamisme de Mathilde et son savoir-faire a reconduit l'atelier de peinture sur toiles ouvert tous les mardis de 20 h à 22 heures. Une exposition-vente a eu lieu le Dimanche 18 octobre : ce fut un beau succès. G.L.



UN REGARD SUR LE PASSE



En fouillant dans les archives ... d'Omy.

Un ancien Maire :
Monsieur Edouard PONSARD.
Il fut Maire du 17 Août 1852 au
20 Mai 1890.

Agriculteur, il fut élu
Maire en 1852, ainsi que
Conseiller Général. Elu député
en 1875.

Comme Maire : il
assura la réfection du clocher
de l'église détruit par l'ouragan
de 1801 et la restauration de
l'église.



En 1872, au Conseil Général qui était convoqué par le Préfet prussien pour accepter
une indemnité de guerre départementale imposée par l'ennemi, il repoussa la demande du
Préfet et termina par ces mots : « Vous êtes des sauvages : cette guerre finira, mais la haine
que vous allumez dans nos cœurs sera éternelle... ».

Il s'installe à Omy comme agriculteur en 1848, à 21 ans.

En 1849 et 1850, il fit des travaux sur l'emploi du sulfate de fer en agriculture
(destruction de la cuscute*).

En 1850, il importa le semoir mécanique de Jaquet Robillard.

En 1852, il obtient la médaille d'argent de la Société Nationale d'Agriculture pour cette
découverte.

En 1855, il se sert de la première faucheuse et de la première moissonneuse.

En 1859, il fonde deux journaux : « Le cultivateur de la Champagne » et « Le bulletin
des travaux des Comices agricoles dans la Marne ».

De 1860 à 1865, il étudia 220 variétés de blé (Médaille d'or au Concours Général de
Saint-Quentin).

En 1860, il crée les premières prairies sèches en terre creuseuse : il trouve le procédé
de destruction du puceron lanigère, de la cloque du pêcher par le sulfate de potasse.

En 1861, avec les Ponts & Chaussées, il irrigue dix hectares de prés naturels.

De 1848 à 1851, il obtient cent médailles dans les concours régionaux.

En 1851, pour la Prime d'Honneur, il est hors concours.

En 1868, on lui décerne la Croix et la Légion d'Honneur.

En 1873, il crée des champs d'expériences dans cinq arrondissements pour étudier
l'action du sulfate d'ammoniaque, du nitrate de soude, du chlorure de potasse et du phosphate
de chaux.

En 1875, il crée la Classe de secours contre la grêle. J.V.

* La cuscute est une plante sans chlorophylle, nuisable, car elle parasite le blé, la luzerne, des céréales qu'elle entoure de ses tiges volubiles pourvues de suçoirs.

Les départements...

Les départements furent créés par décret du 11 Novembre 1789 : ils devaient avoir, en moyenne, 320 lieues carrées.

Le district de Châlons comprenait 8 cantons : Camon, Châlons, Courtois, Jalons, Juvigny, Pagny, Sulpes et Vertus.

Le canton de Pagny était formé de 17 municipalités : Cheppes, Chesoy, Couéville, Damplière, Francheville, Le Fresno, Maivre, Moncetz-sur-Merre, Orme, Pagny, Saint-Germain, Saint-Jean, Saint-Martin-aux-Champs, Sarry, Vailgnoul, Vitry-le-Ville, Togny, Courtois. L'Epine, Marson, Poix et Somme-Vesle appartenaient au canton de Courtois.

C'est en 1801 (arrêté des Consuls du 25 septembre 1801) que les cantons dans le Maine furent réduits de 74 à 32. L'arrondissement de Châlons avait 5 cantons et 104 communes pour 81 968 habitants. Le canton de Marson avait 8 427 habitants et devint le canton actuel. J.V.

« La Marseillaise »

Son origine : dans la nuit du 24 au 25 avril 1792, Claude-Joseph Rouget de Lisle, capitaine du génie en garnison à Strasbourg, chantait un air patriotique dans les salons de Philippe-Frédéric Dietrich, maire de Strasbourg. Quelques mois plus tard, les fédérés marseillais entraient à Paris en chantant le même « Chant de guerre pour l'Armée du Rhin » qu'on appela aussitôt « La Marseillaise ». Elle fut déclarée hymne national le 14 juillet 1795.

Pour ceux qui l'auraient oubliée...

1^{er} couplet

*Allons enfants de la patrie,
Le jour de gloire est arrivé !
Contre nous de la tyrannie,
L'étendard sanglant est levé ! (bis)
Entendez-vous dans les campagnes,
Mugir ces féroces soldats ?
Ils viennent jusque dans nos bras,
Égorger nos fils, nos compagnes*

Refrain

*Aux armes, citoyens !
Formez vos bataillons !
Marchons ! Marchons !
Qu'un sang impur
Abreuve nos sillons !*



PERIODE REVOLUTIONNAIRE A OMEY

A la veille de l'an 2000, à l'heure où l'on prône l'intercommunalité, le déplacement des forces de l'ordre, regagnons pratiquement 200 ans en arrière.

Ce document coté 9 L 182^r est conservé, et consultable aux Archives départementales de la Marne à Châlons-en-Champagne, nous remercions Mme DEBAN, documentaliste, qui a bien voulu nous aider dans nos recherches.

Les documents conservés sous la cote cités ci-dessus concernant les délibérations de l'administration municipale du canton de Pagny (du 16 brumaire an IV au 4 floréal an VIII) : Chappes, Chappi, Coupéville, Dampierre-sur-Moivre, Francheville, Le Fresnoy-sur-Moivre, Moivre, Moncetz, OMEY, Pagny, St Germain, St Jean-sur-Moivre, St-Martin-aux-Champs, Sarry, Togni-aux-Bois, Vésigneul, Viry-la-Ville, Vouciennes (ces deux dernières communes n'en faisant plus qu'une seule).

« Séance du 18 germinal an IV... »

Les citoyens Ruellé, Bruant, Ghondel, Thibault, Aubriet, Royer, Fleuret, Auvr..., Joseph Guillaume et Laurent, agents...
en présence du secrétaire.

Le président a dit que par arrêté du 21 du présent mois, l'organisation de la Garde Nationale avait été fixée à aujourd'hui pour donner à la fête de la jeunesse faite au même jour un appareil plus nombreux par la réunion de la Garde Nationale, qu'il avait fait convoquer tous les citoyens du canton depuis l'âge de 15 ans jusqu'à 60. En conséquence, a demandé qu'il fut procédé sur le champ à son organisation, et en y procédant en présence des agents et citoyens qui s'y sont rendus. La division du canton a été faite en neuf compagnies composées chacune d'un capitaine, d'un lieutenant ou d'un sergent-major, trois sergents de... et huit caporaux, un tambour et soixante fusiliers. Total de chaque compagnie 77 hommes, à savoir :

- Les communes de Chappes et St Martin, une compagnie
- Chappi et Moncetz une compagnie
- Dampierre, Francheville et St Jean une compagnie
- Coupéville une compagnie
- Pagny et Omei, une compagnie
- Moivre et Fresnoy une compagnie
- St Germain et Vésigneul une compagnie
- Togni, Vouciennes et Viry-la-Ville une compagnie
- Sarry, une compagnie

Etat Major

un commandant
un adjudant
un porte-drapeau

En conséquence il a été arrêté qu'il serait donné connaissance aux différents officiers qui doivent commander ces compagnies de leurs nominations, et une invitation chacun en ce qui les concerne, de faire rassembler leurs compagnies le premier dimanche qui suivra la réception de présence pour se faire reconnaître par les officiers subalternes et des fusiliers et une ampliation du présent arrêté sera adressée sur le champ à l'Administration centrale de fait.

Le président a invité tous les citoyens qui seraient rendus au service de séance. Après l'invitation a été faite par le ... du 21 présent mois de circuler avec le cortège de l'Administration au lieu indiqué pour célébrer la fête de la jeunesse ordonnée par ...

De suite, l'Administration s'est mise en marche accompagnée de la Garde Nationale et au bruit du tambour s'est rendu sur le place de la liberté où le président a fait un discours analogue à la fête dans lequel il a rappelé aux jeunes citoyens les devoirs que la loi leur impose pour la Patrie, en leur faisant le tableau des victoires que les jeunes gens qui les ont précédés aux armées ont remportées sur les ennemis de la Liberté et des ... qu'avec ... et du courage qu'ils apprendraient dans des exercices militaires, il se rendra digne de suivre la cendre de son frère d'arme en allant jusqu'au dernier en avant. Après le discours suivi de l'hymne patriotique et des cris redoublés de *Vive la République*, la fête terminée, l'Administration a invité les agents et les citoyens de la fête à aller prendre des rafraichissements qui leur étaient préparés.

Fais les jour mois et an que dessus.

... Trébut, Flébut, ... Lervio

Fatipet :

A lire avec les formes de vieux français, et les fautes que cela implique aujourd'hui.

Merci.

E.V.

LE CALENDRIER REPUBLICAIN

Créé par Fabre d'Eglantine pendant la Révolution française, il a été institué par la Convention nationale le 24 octobre 1793. Il a donc remplacé le calendrier grégorien et a été utilisé en France de 1793 à 1805.

L'année commençait à l'équinoxe d'automne (22 ou 23 septembre), elle comportait 12 mois de 30 jours. Les mois étaient divisés en 3 périodes de dix jours appelées les décades.

Le nom des jours correspondait à leur chiffre dans l'ordre de numérotation : primitif, duodi, triidi, quartidi, quinqdi, sextidi, septidi, octidi, nonidi, décadi. Ce dernier correspondait à un jour de repos.

Les 5 ou 6 jours complémentaires qui résistaient à la fin de l'année (du 17 au 21 septembre environ) étaient consacrés à la célébration des fêtes républicaines. La première année de ce nouveau système a été l'an I, la seconde l'an II, etc.

Trois mois par saison :

- En automne, vendémiaire (mois des vendanges), brumaire (mois des brumes) et frimaire (mois des frimas = brouillard glacé),
- En hiver, nivôse (mois des neiges), pluviôse (mois des pluies), et ventôse (mois des vents),
- Au printemps, germinal (mois de la germination), floréal (mois des fleurs) et prairial (mois des prairies),
- En été, messidor (mois des moissons), thermidor (mois de la chaleur et des bains) et fructidor (mois des fruits).

Le 1^{er} Janvier 1806, ce calendrier républicain fut aboli par Napoléon 1^{er}. E.V.

Noël : la tradition chez nos voisins...



En Scandinavie :

Les 25 et 26 décembre, on célèbre les fêtes de *Jul*. C'est un gnome (homme petit, mais un génie) nommé *Jul Tomte* qui distribue les cadeaux. Jadis, on disposait un bol de bouillie à sa porte pour cet être ébouriffé, au chapeau pointu rouge et chaussé de gros sabots.

En Russie :

Les orthodoxes fêtent le Père Hiver ou le Bonhomme Janvier le 7 janvier.

Le vieil homme à la barbe neigeuse, protégé du froid par un long manteau, porte ces deux noms et récompense tous les enfants.



En Suisse orientale :

Dans la Tyrol ou en Franche-Comté, c'est une fée sorcière qui remet les cadeaux appelée selon les régions : *Chauchevieille*, *tanta Arlé*, *Frau Holle*. Emanation de la *Béfana* ou *Berchta*, figure mythologique toujours représentée avec sa quenouille.

Dans les Pays de l'Est, du Nord, et en Alsace :

La distribution des cadeaux incombe à *Saint-Nicolas*, évêque de Myre au III^e siècle. Aidé de son âne, il passe dans la nuit du 5 au 6 décembre et récompense les enfants sages uniquement.



DES DROITS ! MAIS AUSSI DES DEVOIRS... CHRONIQUE. QUELQUES NOTIONS DE CIVISME..

DECHETS - RAMASSAGE des ORDURES MENAGERES.

Rappel : ramassage des ordures ménagères (salement) le mercredi matin (sauf si ce jour est férié). Les sacs doivent être fermés. Les poubelles seront sorties la veille au soir.

FAUT-IL un PERMIS de CONSTRUIRE pour FAIRE des TRAVAUX ?

Pour la plupart des travaux, il faudra obtenir un permis de la Mairie. Toutefois, dans certains cas, aucune autorisation n'est demandée : une simple déclaration suffit.

Travaux nécessitant un permis de construire.

La liste des travaux de construction nécessitant un permis de construire est fixée par l'article L.421-1 du Code de l'Urbanisme.

Le permis de construire est exigé dès lors que les travaux :

- *changent la destination de la construction concernée* (ex. transformer une grange en local d'habitation,
- *modifient son aspect extérieur ou son volume par la création d'une surface de plancher (surface hors œuvre brute) de plus de 20 m²*
- *créent un niveau supplémentaire dans un volume existant* (ex. création d'une mezzanine...)

Pour obtenir un permis, il faut remplir un formulaire et déposer un dossier à la mairie, en joignant un plan de situation du terrain, un plan en 3 dimensions des constructions à modifier et le plan des façades. Si vous faites appel à un architecte, c'est lui qui se chargera des démarches.

La décision de l'administration doit vous parvenir dans les deux mois. Si le permis est accordé, il devra être affiché visiblement sur place et en mairie, et vous pourrez commencer les travaux (en fait, mieux vaut attendre la fin du délai de recours de 2 mois). En cas de refus, vous avez intérêt à modifier votre projet, puis à déposer une autre demande.

Avant d'acheter une maison nécessitant des travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme détaillé à la mairie. Il vous indiquera si les travaux envisagés sont compatibles avec les règles d'urbanisme s'appliquant au terrain concerné.

Les travaux soumis à déclaration.

Certains travaux non soumis à un permis de construire doivent faire l'objet d'une déclaration de travaux préalable à la mairie :

- *les travaux modifiant l'aspect extérieur de votre bâtiment, sans créer de superficie de plancher hors œuvre brute supérieure à 20 m² : percement d'une porte, fermeture d'un balcon,*
- *les travaux de faible importance : ravalement, piscine non couverte, terrasse dont la hauteur dépasse 60 cm au-dessus du sol...*

Vous devez déposer un dossier à la mairie. La décision est en principe donnée dans un délai d'un mois. Sans réponse à la date figurant sur la demande d'autorisation affichée à la mairie, vous pouvez commencer les travaux.

Les travaux ne nécessitant pas d'autorisation administrative.

En raison de leur nature ou de leur faible importance, certains travaux ne sont soumis ni à permis de construire ni à déclaration de travaux :

réparation ou entretien courant des constructions n'apportant aucune modification (réfection de toiture, réparation de volets...)

travaux intérieurs, s'ils ne créent pas de surface de plancher, ne changeant ni la destination ni l'aspect extérieur (réfection d'une cuisine...)

terrasses non couvertes dont la hauteur ne dépasse pas 60 cm au-dessus du sol,

constructions dont la surface au sol est inférieure à 2 m² et dont la hauteur ne dépasse pas 1,50 m au-dessus du sol,

pose d'une antenne ne dépassant pas 4 m (1m de diamètre pour une parabole)

murs (sauf clôture) de moins de 2 m. LL

RELATIONS PARENTS-ENFANTS.....et MAIRIE

Constatant certaines dégradations dans le village, causées par de jeunes indisciplinés, nous rappelons la législation en vigueur :

- *La loi n°70-459 du 4 juin 1979 dispose que « les parents sont solidairement responsables du dommage causé par leurs enfants mineurs habitant avec eux ».*
- *L'article 371 du code civil concernant l'autorité parentale dispose que « l'enfant, à tout âge, doit honneur et respect à ses père et mère ».*
- *suivi de l'article 371-1 du même code affirmant que « l'enfant reste sous leur autorité jusqu'à sa majorité ou son émancipation ».*



- Enfin, l'article 371-2 ajoute que « l'autorité appartient aux père et mère pour protéger l'enfant dans sa sécurité, sa santé et sa moralité. Ils ont à son égard droit et devoir de garde, de surveillance et d'éducation.

Ce petit rappel surtout pour que les mineurs soient conscients (et certains parents également) des problèmes pécuniaires qu'ils peuvent imposer à leur famille. La commune a déjà remplacé plusieurs fois des globes de verre éclairant la Mairie (entre autres) ou remplacé à ses frais des plaques de l'abri de bus... Il n'est plus possible d'imputer au budget communal de telles dépenses, sachant en fait que ce sont tous les contribuables qui en récoltent les conséquences (donc chacun de nous). Désormais, les parents seront destinataires des factures engendrées par de tels agissements bien souvent volontaires. A bon entendeur... E.V.

ENCORE & TOUJOURS NOS COMPAGNONS à 4 PATTES... ouah ! ouah ! miaou... miaou...

Un maître averti ... en vaut deux !

Les joies que procure un compagnon à 4 pattes, chien ou chat, ne doivent pas faire oublier les devoirs et les responsabilités qu'implique le statut de maître. Il faut être vigilant particulièrement en ce qui concerne l'assurance.



Vous êtes responsable chaque fois que votre animal est la cause directe ou indirecte d'un préjudice à autrui. Peu importe qu'il provoque des dégâts en votre présence ou hors de votre vue.

Votre responsabilité n'est dégagée, totalement ou partiellement, que dans un nombre limité de cas :

- Si vous prouvez que la victime a commis une faute. Par exemple : le cas, si à l'entrée de votre propriété clôturée, vous avez apposé un panneau bien visible « chien méchant » et qu'une personne adulte passe outre l'avertissement et se fait mordre.
- Si le dommage est dû à un cas de force majeure. Par exemple, si votre chien, pris de panique à la suite d'une explosion, s'échappe et provoque un accident.

- Si vous avez confié la garde de votre animal à une tierce personne dans le cadre de sa profession : vétérinaire, responsable d'un chenil pendant vos vacances...

Par contre, si votre voisin(e) accepte de garder *bénévolement** votre animal de compagnie durant vos congés – à son domicile ou chez vous – vous resterez en principe responsable des dommages causés.

Vous devez être assuré. La plupart du temps, la responsabilité du maître est engagée en cas de dommages causés à des tiers. Il faut donc être assuré. L'assurance responsabilité civile familiale, presque toujours incluse dans les contrats « multirisques habitation » garantissent généralement contre ce risque. Réalisez votre contrat et signalez par écrit à votre assureur que vous possédez un chien et/ou un chat. Toutefois, l'assurance multirisques habitation ne vous couvre pas si votre animal cause un dommage :

- à vous-même
- à un membre de votre famille
- à la personne – voisin ou ami – qui a gardé *bénévolement** votre animal pendant la période des vacances.

Il est souhaitable de demander une extension de garantie à votre assureur.

L'animal ne doit pas divaguer. Le non respect de cette obligation entraîne la responsabilité du maître pour tout dommage occasionné par l'animal et le risque d'être capturé par la fourmière. Le chien est considéré en état de divagation quand il se trouve « hors de portée de voix de son maître ». Il en va de même pour « tout chat non identifié trouvé à plus de 200 m des habitations ou à plus de 1000 m du domicile de son maître et qui n'est pas sous sa surveillance immédiate ». Les animaux conduits à la fourmière peuvent être euthanasiés au bout de 4 jours s'ils ne sont pas réclamés. Pour les animaux identifiés par un collier ou un tatouage, ce délai est porté à 8 jours.

L'animal doit être tatoué et vacciné dans les départements atteints par la rage. Dans les zones de rage, chiens et chats errants peuvent être capturés et conduits à la fourmière où ils seront abattus au bout de 4 jours, sauf si avant l'expiration de ce délai le propriétaire vient récupérer l'animal à condition de présenter une carte d'immatriculation par tatouage et un certificat de vaccination antirabique en cours de validité.

***Bénévolement = fait de façon bénévole.**

Mais qui se cache derrière ce mot ? Est-ce bien « français » d'abord ? D'après le petit « Larousse », *bénévole* : en latin : *benivolus* se traduit en : « qui fait une chose gratuitement, sans obligation ». Le « qui » ne dit pas si c'est un homme, une femme, jeune, moins jeune, ou un enfant. Alors puisqu'on nous laisse le choix, optons pour tous sans distinction de sexe, d'âge, de race, de confession religieuse, d'idéologie.

To be or not to be (être ou ne pas être) « *bénévole* » : that is the question (voilà la question) !

Au départ, les bénévoles sont motivés, déterminés : rien ne les attire ... ou presque.

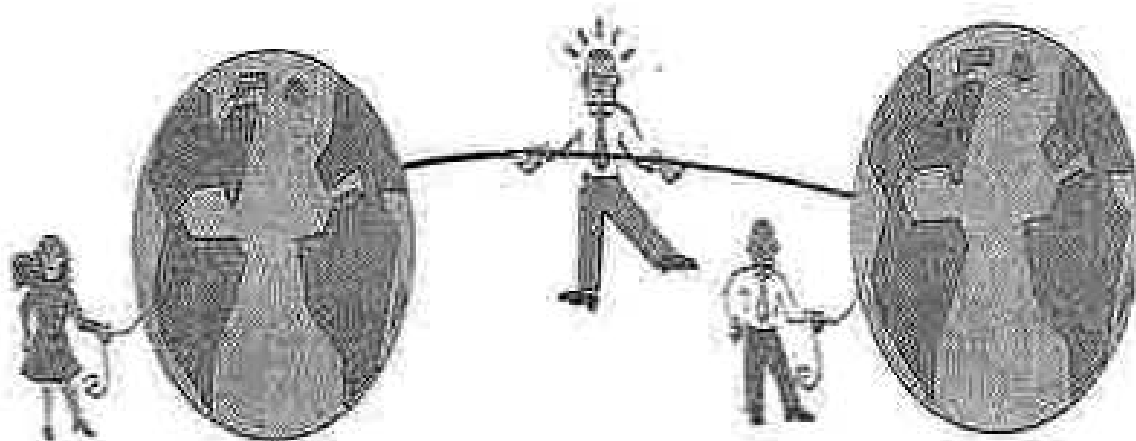
Puis petit à petit ils sont laminés par les bénévoles « yaqua » (c'est la position de chef – faut qu'on) (mais attention, parmi eux il y en a quelquefois aussi de vrais). Apparaissent alors les premiers signes de baisse de tension qui se traduisent par découragement, absentéisme, amertume.

D'autres bénévoles n'ont de bénévolat que le nom mais pas la définition ni l'esprit, car à les écouter : tout ce qui est fait leur est dû, sans eux il n'y aurait rien, s'ils ont accepté c'est parce qu'ils pensaient que ... ils passent du temps à ... (et on le sait, le temps c'est de l'argent), etc...

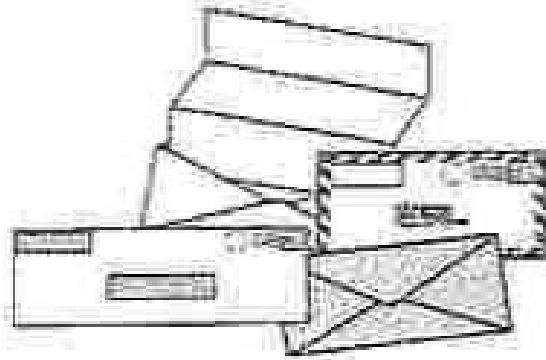
En résumé, il y a donc trois catégories de « bénévoles » :

1. le « bénévole » pur et dur, que rien n'atteint, qui agit, participe, et qui se fout de ce que peuvent dire les autres,
2. le « bénévole yaqua » faut qu'on » (vocabulaire restreint mais ô combien destructeur), qui ne fait rien ... mais conseille de faire, dirige et contemple les autres,
3. le « bénévole faussement désintéressé », qui participe, mais attend quelque chose en retour.

Bénévoles de tous sexes, âges, races, confessions religieuses, idéologies unissez-vous, et résistez ! Vous êtes des auteurs qu'il faut encourager, les autres ne sont que des flatteurs qui essaient de gagner la faveur du peuple. L.L.

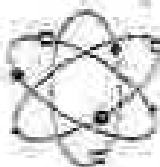


INFORMATIONS DIVERSES



TELETHON 1998.

Omev a rejoint cette année Saint-Germain-la-Ville, Moncetz, Chepy, Pogny et Vésigneul pour cette édition 1998.



A l'heure où cet article est imprimé, se sont deux cents enveloppes qui ont été vendues à travers le village par la jeunesse et deux cents lots qui ont été remis gracieusement pour les rendre gagnantes.

Merci à toutes les personnes qui ont permis de mettre en place une tombola et qui se sont investies dans les activités proposées pour ce Téléthon 1998 qui s'est déroulé à Vésigneul-sur-Marne, commune organisatrice cette année.

Merci à vous toutes et tous pour l'accueil réservé à cette initiative. J.P. B.



Conséquence de notre mode de vie, nos déchets ne cessent de croître en quantité, nocivité et complexité (1 kg par jour et par habitant).



Déjà en 1994 (voir Bulletin N° 5) le problème du tri des déchets était abordé. Déjà l'article paru dans les informations diverses faisait état de la création de déchetterie... Déjà (voulez-vous m'excuser de me répéter) nous parlions du respect de l'environnement et nous demandions de déposer les ordures encombrantes uniquement dans cette benne à disposition. Gai savoir qui ne peut être qu'une solution provisoire comme l'article le stipulait.

Qu'en est-il fin 1998 ?

Pour l'environnement, des interventions régulières de M. le Maire, aussi bien verbales qu'écrites sont nécessaires. La benne à ordures - ou gravats - reçoit des sacs de gazon bien que le camion des éboueurs les ramasse au passage le mercredi matin devant chez vous. Il en va de même des poubelles ménagères (épluchures, cartons, papiers, journaux, boîtes de conserves etc...) que certains indisciplinés continuent quotidiennement sans chisme à déverser. Et c'est la même manière de procéder malgré la pancarte d'interdiction pour les tailles d'arbres et arbustes déposés de façon anarchique.

La préfecture ne tolère plus aucune décharge sauvage et les gendarmes sillonnent les communes.

Pour le tri des déchets, la loi du 13 juillet 1998 et sa date « butoir » de 2002 a amené une réflexion sur le sujet au niveau du département et de son assemblée, et au niveau de la communauté de communes qui a pour compétence le traitement des déchets.

Le conseil municipal a délibéré dans sa réunion du 21 octobre 1998 pour l'adhésion au syndicat mixte départemental avec délégation à la communauté de communes qui a compétence dans ce domaine.

La communauté de communes a délibéré en faveur du SIVOM de Marson car plus le regroupement des communes sera important et plus les prix pourront être débattus avec les entreprises privées qui ont le monopole de ce marché...

La loi nous a obligé aussi - et cette décision est plus douloureuse pour chacun d'entre nous car elle est financière - à répercuter au contribuable le coût réel de ce service, sous forme d'une redevance. Dans un proche avenir, certainement courant 1999, votre participation active sera demandée pour trier votre poubelle afin de valoriser les matières premières et secondaires, et limiter les pollutions. Ceci devrait réduire les coûts de collecte et de traitement en déchetterie.

Actuellement en France, nous importons 700 000 tonnes par an de papier, bien que notre poubelle est constituée à 25% de ce déchet...

Notre poubelle. Composition

CONTENU	%
Métaux	4
Matières plastiques	10
Verre	11
Papiers cartons	25
Matières fermentescibles	20
Textiles	2
Autres composants	9
Eléments fins	19
TOTAL	100

Les emballages représentant un tiers du poids pour 50% du volume.
AFFAIRE A SUIVRE ! ! ! J.P.B.

Vous avez dit ... S. I. E. M. ?

Le Syndicat Intercommunal d'Electricité de la Marne (SiEM) a été créé le 24 décembre 1948 par arrêté préfectoral. Il regroupe 602 communes sur les 519 que compte le département de la Marne.

Parmi ces communes, 62 sont soumises au régime de distribution de l'énergie électrique du type urbain, les 540 autres sont en type rural.

25 Syndicats primaires regroupent 381 communes, syndicats de taille variable puisque regroupant de 2 à 76 communes. Ces syndicats et 241 autres communes adhèrent au SiEM.

Dans la Marne, le SiEM ne perçoit pas de taxe municipale. Les syndicats et les communes ayant conservé la compétence de distribution de l'énergie électrique fixent eux-mêmes le taux de la taxe qui peut varier de 0 à 8 % et perçoivent cette taxe sur l'électricité.

Les communes et syndicats sont propriétaires du réseau de distribution de l'énergie électrique. Ils ont transféré le pouvoir concédant de ce réseau au SiEM. Le SiEM peut donc confier l'exploitation du réseau à un distributeur, pour ce qui nous concerne : EDF-GDF SERVICES REIMS CHAMPAGNE. Un cahier des charges de concession a été signé en 1993 pour 30 ans.

Le rôle principal du S.I.E.M. est donc l'exercice du pouvoir concédant. A ce titre, il exerce un contrôle sur les activités du concessionnaire EDF qui porte sur quatre points essentiels :

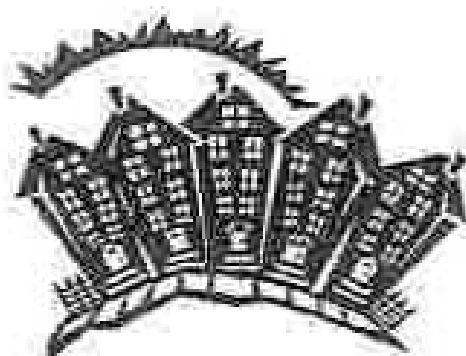
1. Par une enquête de satisfaction auprès des usagers,
2. Les relations avec les usagers et si la garantie des services proposés par la publicité d'EDF est bien effective,
3. Sur la qualité de l'électricité distribuée. Cela concerne la continuité de fourniture sur les réseaux HT, BT et sur la différenciation de la qualité de fourniture et les zones géographiques,
4. Expertise comptable et financière où il est vérifié si les ouvrages exécutés sont bien comptabilisés et à quel taux par EDF-GDF SERVICES REIMS CHAMPAGNE concessionnaire.

Le SiEM exécute parallèlement des missions de maîtrise d'œuvre aux collectivités qui la souhaitent pour des renforcements ou des effacements de réseaux.

Plus les ressources du SiEM seront importantes plus il pourra apporter d'aides à ses adhérents. A ce jour, il apporte des aides sur les points lumineux nouveaux ou remplacés, 500 F pour les foyers en fluo ballon et 600 F pour les foyers en sodium haute pression. La puissance des lampes devra être supérieur ou égale à 70 W.

Pour le réseau basse tension, il apporte une aide pour la mise en souterrain des extensions et surtout une aide pour les effacements de réseaux. Il y a dans ce secteur une demande très importante, la subvention apportée est de 55 %, il reste donc 45 % à la charge de la collectivité.

Pour ce genre d'effacement de réseaux, le SIEM apporte une maîtrise d'œuvre gratuite et ses services sont chargés des travaux. Seules les opérations coordonnées générant des économies, sont prises en considération ceci dans but de limiter les demandes et à terme d'en faire plus avec le même montant de financement. E.V.



1999 : L'ANNEE DU PROCHAIN RECENSEMENT

A partir du 8 mars 1999, la France recensera sa population. Cette action de service public permettra d'offrir un bilan précis et actualisé de la population vivant sur notre territoire.

Le recensement fournit des indications chiffrées, démographiques, sociales et économiques au niveau national, mais tout d'abord au niveau local. Sa procédure est rigoureuse et fondée sur la protection stricte de la confidentialité des informations individuelles recueillies.

Ces informations sont essentielles et fondamentales pour la commune et son avenir. Elle est chargée d'organiser la collecte des informations.

A chaque fois, l'INSEE (institut national des statistiques et des études économiques) et les mairies travaillent en étroite collaboration pour mener à bien cette tâche. L'INSEE est responsable de sa préparation, supervise son déroulement, traite les données et diffuse les résultats.

Les agents recenseurs, habilités par la commune, commenceront à déposer les questionnaires à domicile à partir du 8 mars 1999. D'ores et déjà merci de bien vouloir leur réserver un bon accueil. Ils seront porteur d'une carte officielle, ne vous laissez pas surprendre par des démarcheurs commerciaux qui quelquefois profitent d'occasions semblables pour entrer chez des personnes vulnérables.

Cette vaste opération est destinée à satisfaire deux objectifs :

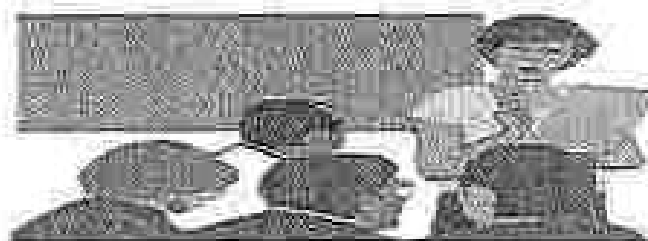
⇒ **Dénombrer** : la population d'une commune, d'un canton, d'un département évolue sans cesse. Ces chiffres sont indispensables à l'application courante de plus de 200 textes législatifs et réglementaires (organisation des élections, calculs de la dotation globale de fonctionnement, détermination des emplois communaux, etc.). L'INSEE s'attache à insister sur le fait que les informations recueillies servent uniquement à des statistiques et ne peuvent donner lieu à des contrôles administratifs ou fiscaux. Tous les recenseurs sont tenus au secret professionnel sous peine de sanction.

⇒ Connaître : la répartition de la population par sexe, âge, niveau d'études, emploi, activité professionnelle, modes de transport, composition des ménages et conditions de logement. Le recensement permet de faire le point sur les évolutions de la société, en comparant les résultats avec ceux du recensement précédent.

Le recensement est souvent source de nombreuses questions. Une campagne de communication et d'information sera lancée dès le mi-février. La télévision, la presse locale et des documents mis à votre disposition vous rassureront.

Afin de mieux remplir vos formulaires, la mairie ouvrira des permanences exceptionnelles. On envisage d'établir un calendrier par demi-journées et par rues afin de vous aider durant la période concernée (du 5 mars à fin avril). Vous en serez avisés par voie d'affichage et de courrier dans votre boîte à lettre.

Enfin, le recensement revêt un caractère réglementaire, il est obligatoire pour chacun et doit être réalisé dans les meilleures conditions. N'hésitez pas à contacter la mairie pendant cette période. E.V.



LA LOI EUROPEENNE

Tout ce qui se décide à Bruxelles n'a pas force de loi. Selon le type de décision prise, les états membres sont plus ou moins tenus de modifier leur propre législation. Voici l'essentiel des mesures susceptibles d'être adoptées :

Le règlement :

Il s'impose à tous les gouvernements et il est directement et immédiatement applicable dans le droit des états membres. La Commission et le Conseil des Ministres peuvent l'un et l'autre émettre des règlements.

La directive :

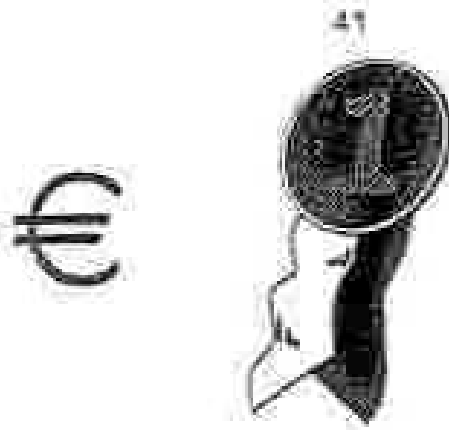
Généralement émise par le Conseil, c'est une loi qui s'impose aux Etats. Mais ceux-ci n'ont qu'une obligation de résultat : chaque Etat est donc libre de choisir la méthode qui lui convient le mieux pour traduire la directive dans sa législation nationale.

La décision :

Elle s'impose de façon contraignante à tous ceux qu'elle concerne, Etats, entreprises ou individus, sans qu'une législation nationale soit nécessaire pour cela.

La recommandation :

Faite soit par la Commission, soit par le Conseil, elle n'a pas force de loi et nul n'est donc obligé de la suivre.



L' EUROPE, l'EURO et... nous...

Le 1^{er} janvier 1999 l'Euro sera la monnaie de l'Europe.

En 2002, l'Euro sera dans notre portefeuille. Vous tierez de l'argent en euros, vous libellerez vos chèques en euros... 6 mois plus tard toutes les monnaies européennes auront cessé d'exister. Vous serez obligatoirement les acteurs de la plus formidable mutation monétaire de l'histoire.



L'EUROPE

Souvenez-vous ! Que d'étapes :

L'histoire de la construction européenne

Le 18 avril 1951 : à Paris, 6 pays décident de regrouper leur charbon et leur acier au sein de la CECA (Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier). Il s'agit de l'Allemagne, la Belgique, la France, l'Italie, la Luxembourg et les Pays-Bas.

En 1957, ces mêmes pays signent à Rome le traité créant la Communauté Economique Européenne (CEE), dite aussi marché commun.

1958 : le Traité de Rome entre en vigueur.

1962 : Naissance de la PAC (politique agricole commune).

1^{er} juillet 1968 : Réalisation douanière entre les six.

1973 : l'Europe s'élargit avec l'entrée du Danemark, de l'Irlande et du Royaume-Uni (après deux veto de la France).

13 mars 1979 : Création du SME (Système monétaire européen et de l'Ecu).

direct
Juin 1979 : Premières élections du Parlement européen au suffrage universel

1^{er} janvier 1981 : entrée de la Grèce dans la Communauté européenne.

1986 : Entrée du Portugal et de l'Espagne.

Février 1993 : Acte unique européen visant à la création d'un marché unique en Europe en 1993 : suppression des contrôles aux frontières pour les marchandises, les services et les capitaux. Dès lors, les compagnies d'assurances peuvent proposer leurs services dans tous les pays d'Europe, les étudiants voient leurs diplômes reconnus partout...

7 février 1992 : signature du traité de Maastricht qui prévoit notamment la création de l'Union Européenne.

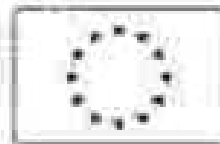
Janvier 1995 : Adhésion de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède.

Décembre 1996 : Adoption du nom de l'euro pour la monnaie unique ; Choix du scénario de passage à l'euro.

1997 : Conseil européen d'Amsterdam consacré à la réforme des institutions pour permettre à l'Union Européenne de fonctionner à plus de 15 pays.

Les symboles de l'Europe

- **Le drapeau européen** : Bleu avec 12 étoiles d'or représentant les peuples de l'Europe. Le nombre d'étoiles ne dépend pas du nombre des Etats, il n'augmente donc pas lors des nouvelles adhésions. Ce drapeau a été adopté en 1955.
- **L'hymne européen** : « L'hymne à la joie » de Beethoven a été choisi en 1972. L'arrangement musical est d'Herbert von Karajan.
- **Le passeport européen.**
- **La fête de l'Europe** : le 9 mai. Date choisie en 1985 en souvenir de la déclaration de Robert Schuman le 9 mai 1950 pour proposer la création de la CECA.
- **Le mot « Europe »** signifie « visage large ». Il existe une légende : Europe était la fille, roi de Phénicie, fils de Poséidon et de l'océanide Lioya. Un jour qu'Europe jouait au bord de la mer, Zeus l'aperçut, vit sa beauté et en tomba amoureux. Il se métamorphosa en taureau blanc, aux cornes dorées en croissant de lune. Puis il alla à la rencontre d'Europe. La jeune fille admira l'animal puis monta sur son dos. Zeus s'élance aussitôt vers les flots et transporte Europe en Crète. Le couple eut trois fils : Minos, Rhadamante et Sarpédon. Pour la remercier, Zeus offrit à Europe trois cadeaux : Talos le robot, pour la protéger, un chien fabuleux et un épieu de chasse infailible.



Les deux hommes qui ont fait l'Europe

Robert SCHUMAN : Né à Luxembourg en 1886, mort à Soy-Chazelles en Moselle, en 1963. Député de Trionville de 1919 à 1940 puis de nouveau député de 1945 à 1982. Il est plusieurs fois ministre et Président du Conseil. Il joue un rôle primordial dans la création de la CEEA. Il préside le Parlement Européen de 1958 à 1960 et en devient président d'honneur.

Jean MONNET : Né à Cognac en 1888. Mort à Bazoches-sur-Guyonne en 1979. Fils d'un négociant de cognac, Jean Monnet est ministre du commerce du Gouvernement Provisoire du général de Gaulle (1944-1948). Il conçoit le plan Monnet de modernisation de l'économie française et devient le premier commissaire général au Plan. Il joue un rôle important dans la création de la CEEA qu'il préside de 1952 à 1955.

Dans l'Europe, qui fait quoi ?

Le Conseil européen est constitué des chefs d'Etats et de Gouvernement des Etats membres et du président de la Commission européenne. Il se réunit 2 fois par an au moins et fixe les grandes orientations communautaires.

Le Conseil des Ministres, appelé **Conseil de l'Union**, est chargé d'adopter les décisions de la Communauté. Il peut modifier ou rejeter. Il partage avec le Parlement les pouvoirs législatifs et budgétaires. Chaque gouvernement de la Communauté délègue au Conseil un ministre différent selon les questions abordées.

La Commission européenne siège à Bruxelles. Elle comprend 20 commissaires dont un président nommé pour 5 ans par les gouvernements des Etats membres. Elle seule peut proposer au Conseil de l'Union et au Parlement des mesures à prendre. Elle met en œuvre et contrôle l'application des décisions communautaires. Elle est gardienne des traités.

Le Parlement européen se réunit en session plénière à Strasbourg. Il compte 626 membres élus au suffrage universel direct tous les 5 ans depuis 1979. Il formule des avis sur les textes proposés par la Commission, et peut proposer des modifications. Il peut renverser la Commission. Il a enfin un pouvoir de codécisions en matière législative dans certains domaines avec le Conseil de l'Union. Il a un pouvoir de décision finale en matière budgétaire.

La Cour de Justice créée par le traité de Paris en 1951, devenue institution commune en 1967, est chargée de régler les différends au regard du traité.

— et les administrations françaises ? ? ?

L'Union Européenne est compétente dans de nombreux domaines : santé, infrastructures de transports et télécommunications, éducation, formation, protection des consommateurs, culture, industrie.

Avec un budget de plus de 500 milliards de Francs, l'Union peut aider les pays les moins riches à adapter leurs structures de production, aider au développement de certaines régions, soutenir l'agriculture, etc. Elle peut aussi contrôler certaines politiques publiques comme les aides de l'Etat à une entreprise ou à un secteur.

Les administrations françaises doivent appliquer les décisions de l'Union Européenne. Elles sont tenues d'informer la Commission des projets qui risqueraient de modifier le fonctionnement du marché intérieur de l'Union. Pour préciser et harmoniser les positions françaises, un Comité interministériel a été créé. Il dépend du Premier Ministre. Le Secrétariat Général du Comité Interministériel (SGCI) couvre 18 secteurs : informatique, agriculture, pêche, affaires juridiques, transports, politique régionale, etc.

L'EURO

La marche vers l'euro

Elle comporte 3 étapes.

La première, achevée en 1993, a été marquée par la libération des mouvements de capitaux.

La deuxième s'achèvera le 1^{er} janvier 1999 avec la mise en place de l'euro comme monnaie unique, les autres monnaies restant utilisées au quotidien mais n'étant plus que des subdivisions de l'euro.

La troisième phase commencera le 1^{er} janvier 1999 avec l'arrivée de l'euro. Au plus tard en juin 2002, l'euro sera la monnaie commune des États participant à l'UEM et le franc, ainsi que les autres monnaies nationales des États participants, auront été retirés de la circulation.

Qu'est-ce que l'euro ?

L'euro est une monnaie. Elle sera métallique (les pièces), fiduciaire (les billets) et scripturale (inscrite sur les comptes bancaires). Elle entre en vigueur le 1^{er} janvier 1999. L'euro sera subdivisé en 100 cents. Le terme « centime » pourra être employé dans le langage courant. Les contrats stipulés en francs ou en écus continueront à avoir cours. Ils seront simplement convertis en euros.

2002 pratique

1^{er} janvier 2002 au plus tard : mise en circulation des euros sous forme de billets et pièces. Entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet, le franc est progressivement retiré. Pendant ce temps, un double affichage permet de connaître le prix en francs et en euros.

Au 1^{er} juillet 2002 au plus tard : retrait total des pièces et billets en francs. L'euro est la seule monnaie en circulation. Les anciens billets sont détruits, les pièces fondues. Mais les billets en francs restent tous échangeables contre des euros pendant 10 ans. Il suffira de se rendre aux guichets de la Banque de France.

A quoi ça ressemble ?

Les pièces sont au nombre de 8 :

- 1 cent (un centième d'euro, soit 0,5 centimes environ, selon le cours).
- 2 cents
- 5 cents
- 10 cents
- 20 cents
- 50 cents (1/2 euro).
- 1 euro
- 2 euros

Les pièces de 1, 2 et 5 cents sont de couleur cuivre rouge.

Celles de 10, 20 et 50 cents de couleur jaune.

Celle d'1 euro : couronne jaune et cœur argenté.

Celle de 2 euros : couronne argentée et cœur jaune.

Ces pièces seront de taille différentes.

Les billets sont au nombre de 7.
Ils sont de formats et de couleurs différents.

- Les billets de 5 euros sont gris
- Ceux de 10 euros : rouge
- Ceux de 20 euros : bleu
- Ceux de 50 euros : orange
- Ceux de 100 euros : vert
- Ceux de 200 euros : jaune
- et enfin, ceux de 500 euros (soit 3280 F anciens, selon le cours) : violet.

Combien vaudra l'euro ?

La valeur de l'euro sera fixée définitivement le 1^{er} janvier 1999. Ce sont les gouvernements des Etats membres, réunis au Conseil des ministres de l'économie et des finances, qui décideront de cette valeur. Aujourd'hui, un euro vaudrait environ 6,50 F. Une voiture vendue 80 000 F vaudrait donc environ 12 500 euros.

Si dans la conversion, la somme en euro comprend plusieurs chiffres après la virgule, on arrondit. Un timbre à 3 F serait vendu 0,461 euro, arrondi à 0,46 soit 46 cents. L'arrondi est au-dessus lorsque le 3^e chiffre après la virgule est égal ou supérieur à 5. Un gâteau qui coûte actuellement 8,50 F vaudrait $8,5 : 6,5 = 1,307$ euro arrondi à 1,31 euro, à moins que la pâtisserie ne choisisse le chiffre plus net de 1 euro et 30 cents pour des raisons commerciales.

Le double affichage des prix chez les commerçants, en francs et en euros, vous aidera à vous y retrouver.



0,61 €
4 F



0,71 €
4,50 F



0,83 €
5,50 F



0,73 €
4,80 F



0,70 €
4,60 F



6,36 €
42 F



0,91 €
6 F

Les pièces sont au nombre de 8 :

- ↳ 1 cent (un centième d'euro, soit 0,5 centimes anciens, selon le cours).
- ↳ 2 cents
- ↳ 5 cents
- ↳ 10 cents
- ↳ 20 cents
- ↳ 50 cents (1/2 euro).
- ↳ 1 euro
- ↳ 2 euros

Les pièces de 1, 2 et 5 cents sont de couleur cuivre rouge.

Celles de 10, 20 et 50 cents de couleur jaune.

Celle d'1 euro : couronne jaune et cœur argenté.

Celle de 2 euros : couronne argentée et cœur jaune.

Ces pièces seront de taille différentes.

Les billets sont au nombre de 7.

Ils sont de formats et de couleurs différents.

- ↳ Les billets de 5 euros sont gris
- ↳ Ceux de 10 euros : rouge
- ↳ Ceux de 20 euros : bleu
- ↳ Ceux de 50 euros : orange
- ↳ Ceux de 100 euros : vert
- ↳ Ceux de 200 euros : jaune
- ↳ et enfin, ceux de 500 euros (soit 250 F anciens, selon le cours) : violet.

Combien vaudra l'euro ?

La valeur de l'euro sera fixée définitivement le 1^{er} janvier 1999. Ce sont les gouvernements des Etats membres, réunis au Conseil des ministres de l'économie et des finances, qui décideront de cette valeur. Aujourd'hui, un euro vaudrait environ 8,50 F. Une voiture vendue 80 000 F vaudrait donc environ 12 500 euros.

Si dans la conversion, la somme en euro comprend plusieurs chiffres après la virgule, on arrondira. Un timbre à 3 F serait vendu 0,461 euro, arrondi à 0,46 soit 46 cents. L'arrondi est au-dessus lorsque le 3^e chiffre après la virgule est égal ou supérieur à 5. Un gâteau qui coûte actuellement 8,50 F vaudrait $8,5 : 6,5 = 1,307$ euro arrondi à 1,31 euro, à moins que le pâtisier ne choisisse le chiffre plus net de 1 euro et 30 cents pour des raisons commerciales.

Le double affichage des prix chez les commerçants, en francs et en euros, vous aidera à vous y retrouver.



0,61 €
2 F



0,73 €
4,80 F



0,83 €
5,50 F



0,73 €
6,50 F



0,70 €
4,60 F



6,36 €
42 F



0,91 €
6 F

Qui émettra l'euro ?

C'est la *Banque Centrale Européenne*, indépendante des gouvernements, qui dirigera la politique monétaire et gèrera les réserves de change. La B.C.E. succédera le 1^{er} janvier 1999 à l'actuel Institut Monétaire Européen (IME) et sera installée à Francfort.

Qui aura l'euro ?

Le choix des pays : Pour éviter des décalages trop grands entre les pays de l'Union et assurer la solidité de la monnaie unique, des règles de bonne gestion ont été fixées aux différents pays qui veulent participer à l'euro. Ce sont les « critères de convergences » : éviter les déficits publics excessifs, limiter l'inflation, avoir des taux d'intérêt à long terme réduits (ce qui est en fait un critère de crédibilité, puisque ces taux sont fixés librement par les marchés), avoir une monnaie qui respecte les marges de fluctuations du S.M.E. C'est en fonction de ces critères que les Etats ont été choisis par le Conseil européen au printemps 1998 :

En fait, presque tous les pays vont participer à l'Euro sauf :

- la Grèce qui ne peut pas respecter les critères de convergences,
- le Royaume-Uni et le Danemark (n'adhérant pas à l'UEM) et qui préfèrent constater les résultats des autres pays,
- enfin la Suède préférant suivre les idées des deux pays énoncées ci-dessus .

Les Etats qui bénéficieront de la monnaie unique (on les qualifie de « in ») devront continuer à suivre des règles de bonne gestion économique et budgétaire pour préserver la stabilité de l'euro. C'est le Pacte de stabilité et de croissance. Les Etats qui ne respecteront pas ces règles, par exemple en dépassant les limites prévues du déficit public, pourraient se voir infliger des amendes.

Les Etats qui ne peuvent entrer dans la monnaie unique le 1er janvier 1999 (on les qualifie de « prè in ») ne sont pas définitivement écartés, ils pourront se représenter lorsque leur situation économique le permettra. En attendant, leurs monnaies peuvent être liées à l'euro par un système de change dit « S.M.E bis » avec des marges de fluctuations maximales de 15% centrées sur l'euro. Ils sont également soumis à la discipline budgétaire du pacte de stabilité et de croissance mais ne reçoivent pas de sanction financière.

Le Royaume-Uni et le Danemark ont négocié des clauses spéciales, qui leur permettant de ne décider qu'à la dernière minute, ou ultérieurement, de leur participation à la monnaie unique.

Les effets attendus du passage à l'euro

La mise en place d'une monnaie unique en Europe a quatre objectifs :

- Améliorer le fonctionnement du marché unique en supprimant les frais de changes entre les monnaies. L'économie réalisée sera de 120 à 180 milliards de francs par an rien qu'en coûts de transactions.

- ↳ Imposer l'euro comme nouvelle monnaie d'échange et de réserve au niveau mondial. L'Union européenne représente aujourd'hui le plus fort produit intérieur brut mondial (8538 milliards de dollars contre 7263 pour les Etats-Unis). L'euro accèdera donc au rang de monnaie internationale, confortant ainsi le rôle de l'Europe dans le concert monétaire international et pourra concurrencer le dollar. L'euro contribuera ainsi au rééquilibrage du système monétaire international et permettra d'attirer des capitaux supplémentaires en Europe ;
- ↳ Favoriser l'investissement : une monnaie stable permet des taux d'intérêt plus bas, donc des crédits plus accessibles aux entreprises. Les entreprises mondiales pourront aussi être tentées d'investir dans une zone économique et monétaire stable. On en espère un développement de l'emploi.
- ↳ Affirmer l'Union Européenne par un symbole majeur : la monnaie.

L'arrivée de l'euro aura des conséquences

- **Pour les entreprises :**
 - fin des frais et des risques de change, des frais d'adaptation informatique, des documents, du matériel (caisses...), une concurrence plus ouverte car les prix seront affichés dans une même monnaie, donc directement comparables entre pays.
- **Pour les administrations :**
 - Modification des textes législatifs, adaptation des outils informatiques, information des usagers sur le basculement à la monnaie unique.

Ce que ça va changer

La mise en place de l'euro demandera aux usagers un certain temps d'adaptation. Mais elle devrait apporter une clarification et une ouverture des échanges au sein de l'union européenne.

Trois domaines sont particulièrement concernés.

1. Finances :

- ↳ Chacun aura la possibilité de transférer des fonds très facilement et à moindres frais qu'aujourd'hui vers d'autres pays de la zone euro.
- ↳ Les commissions de change que doivent aujourd'hui supporter les voyageurs se rendant dans un des pays partenaires de la zone euro seront supprimées.
- ↳ Les administrations auront la capacité technique de recevoir des recettes en euros, par exemple le paiement de l'impôt, par tous les moyens (chèques, TIP, mensualisation, cartes bancaires) à partir du 1^{er} janvier 1999. Il sera donc possible pour les particuliers et les entreprises de payer leurs impôts et leurs cotisations sociales en euros à partir de cette date.

2. Achats :

- ↳ Vous pourrez mieux comparer les prix d'un même produit dans différents pays européens.

- ↳ Les entreprises trouveront plus facilement de nouveaux fournisseurs en Europe. Cela aura pour conséquence l'arrivée sur le marché de nouveaux produits.
- ↳ Les PME diversifieront leurs sources de financement et établiront plus facilement des alliances avec les entreprises européennes. Cela pourrait générer de nouvelles données commerciales et une concurrence accrue.
- ↳ Entre 1999 et 2002, attention à ne pas confondre ses chèquiers en euros et ses chèquiers en francs. Un repère visuel et/ou magnétique indiquera si le chèque est en euro.
- ↳ On pourra payer avec la carte bleue en euros dès le 1^{er} janvier 1999, à condition que le commerçant l'accepte et qu'il soit notamment équipé pour cela. Une seule carte permettra de régler en francs et en euros.

3. Impôts :

- ↳ Les administrations auront la capacité technique de recevoir des recettes en euros, par exemple le paiement de l'impôt, par tous les moyens (chèques, TIP, manualisation, cartes bancaires) à partir du 1^{er} janvier 1999. Il sera donc possible pour les particuliers et les entreprises de payer leurs impôts et leurs cotisations sociales en euros à partir de cette date. E.V.

LA LISTE ELECTORALE



Chaque année l'INSEE transmet à chaque maire la liste nominative des jeunes susceptibles de bénéficier de l'inscription d'office des personnes âgées de 18 ans.

Désormais les jeunes de nationalité française qui ont 18 ans depuis la dernière clôture des listes électorales sont inscrits d'office sur la liste électorale de la commune de leur domicile réel.

S'agissant de la révision annuelle de la liste électorale, cet âge doit être calculé à la date de la clôture de liste, c'est-à-dire le dernier jour de février. Lorsqu'une personne est née un 29 février, on admettra qu'elle a atteint dix-huit ans à l'expiration de la journée du 28 février.

La liste électorale est permanente. Elle fait l'objet d'une révision annuelle par une commission administrative composée du maire (ou de son représentant), d'un délégué de l'administration désigné par le préfet, et d'un délégué choisi par le président du Tribunal de Grande Instance. Elle peut se réunir à partir du 1^{er} septembre jusqu'au dernier jour ouvrable de décembre.

Ses fonctions : Elle statue sur les demandes d'inscription ou de radiation reçues à la mairie et constate les demandes de changement d'adresse. Elle examine la liste nominative transmise par l'INSEE et procède aux inscriptions d'office lorsque

les conditions requises par la loi sont remplies. Elle ouvre les pliés cachetés contenant les cartes qui n'ont pu être remises à leurs titulaires à l'occasion d'un scrutin intervenu depuis la dernière révision. Elle s'assure que les personnes inscrites ont conservé le droit de figurer sur la liste électorale, et procède, le cas échéant, à des radiations d'office.

Les demandes d'inscription sont recevables à la Mairie pendant toute la l'année jusqu'au dernier jour ouvrable de décembre.

La mairie reçoit les demandes mais n'a pas qualité pour en apprécier le bien fondé. Cet examen relève exclusivement de la Commission Administrative compétente.

Les dossiers de demande d'inscription doivent faire l'objet de pièces justificatives prouvant :

- l'identité du demandeur
- la nationalité française
- et l'attache du demandeur avec la circonscription du bureau de vote (domicile, résidence ou qualité de contribuable) ... fournir facture EDF par exemple ...

Attention : L'avis d'inscription établi par l'électeur qui change de commune d'inscription vaut demande de radiation de la liste électorale de l'ancienne commune. Il n'a donc pas à s'occuper personnellement de sa radiation auprès de son ancienne commune.

Le dernier jour de février, la Commission Administrative opère toutes les rectifications. Elle retranche le nom des électeurs dont le décès est survenu dans la commune depuis la publication du tableau rectificatif et arrête définitivement la liste électorale.

L'électeur radié par erreur a la faculté de saisir le juge d'instance et éventuellement la Cour de cassation pour effectuer son recours. L'assistance d'un avocat n'est pas obligatoire. E.V.

ELLE EST GRATUITE

QUOI ???

LA CARTE D'IDENTITE, Bien sûr !

La nouvelle carte nationale d'identité sécurisée (CNI) évolue. Son apparition a déjà été évoquée dans un dernier bulletin municipal, mais depuis le 1^{er} septembre 1998, elle est gratuite. En effet, chacun peut la demander sous réserve de pièces justificatives à produire, mais sans avoir de frais de timbre fiscal.

Mais tout de même, il faut savoir que les services préfectoraux ne prennent pas en considération les demandes de CNI si votre ancienne carte cartonnée est toujours d'actualité (son existence légale est de 10 ans à compter de sa date de délivrance).

Par contre si elle est parrainée, ou si vous n'en avez pas, il convient de faire transcrire votre demande par la mairie, ce qui implique de *tous les intéressés doivent se déplacer*. Chaque individu demandeur, y compris les mineurs, doivent obligatoirement apposer l'empreinte de leur index gauche sur leur dossier.

Outre le formulaire de demande à signer, il convient de produire les pièces suivantes :

1 *extrait d'acte de naissance* avec filiation complète à demander à votre mairie de lieu de naissance (si vous êtes français) ; ou à la sous-direction de l'état civil du Ministère des Affaires Etrangères - 44941 Nantes cedex (si vous êtes né à l'étranger)

OU livret de famille du demandeur ou de ses parents

2 *deux photos d'identité de face*, récentes et identiques, format 3,5 x 4,5, sur fond clair sans motif.

3 *ainsi que deux justificatifs* récents de domicile (facture EDF... , quittance de loyer...)

Ces nouvelles cartes sont gérées par un fichier central dans un but de sécurité



Si une modification d'ordre d'état civil doit être portée, il faut refaire une demande comme expliqué ci-dessus, en rendant l'ancienne carte sécurisée et en apportant les pièces justificatives probantes d'état civil

En cas de renouvellement, vous aurez moins de contraintes. Il faut simplement remplir le formulaire de demande de renouvellement, donner deux photos, rendre l'ancienne carte, et prouver son domicile par deux justificatifs.

Enfin, il convient de préciser que la C.N.I. a été instituée à seule fin de certifier l'identité et la nationalité française de son titulaire, elle est délivrée sans condition d'âge E.V.

LE PASSEPORT EUROPEEN



Il dure moins longtemps (5 ans) et coûte 400 F en timbre fiscal...

Il faut fournir les mêmes documents que pour une première demande de CNI (ET soit votre carte d'identité actuelle à la place du livret de famille OU de l'extrait d'acte de naissance).

Pour inscrire votre (vos) enfant(s) sur votre passeport, il convient de produire deux photos d'identité de l'enfant, présenter la livret de famille pour en connaître la date et le lieu de délivrance.

Les passeports, eux, ne font pas l'objet d'un fichier national et sont réalisés sur place à la Préfecture.

IL FAUT COMPTER UNE QUINZAINE DE JOURS pour obtenir votre document. N'attendez pas la veille de votre départ pour le faire réaliser ! E.V.

LES FICHES D'ETAT CIVIL

Un détail qui a son importance : les fiches d'état civil n'ont pas de durée limite de validité. Le décret n° du 22 mars 1972 qui a institué la fiche d'état civil n'a pas prévu de durée limite de validité de celle-ci. Une telle limitation ne se justifierait en effet que par souci d'éviter l'utilisation d'informations inexactes ou périmées. Or, ces fiches donnent lieu à une double certification :

lors de leur établissement, l'agent habilité certifie la conformité des renseignements qu'il porte sur la fiche avec les indications précisées dans les documents produits par le demandeur, à savoir le livret de famille tenu à jour, l'extrait d'acte de naissance ou la carte nationale d'identité en cours de validité ;

en outre, l'intéressé concerné par la fiche certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements qui y sont portés et la signe : en produisant une fiche contenant des renseignements périmés, il contreviendrait donc à sa certification. Dans ces conditions il ne paraît pas nécessaire de fixer une limite de validité propre au document constitué par la fiche d'état civil.

Certains organismes méconnaissent donc cette règle, car la plupart d'entre eux demandent une fiche de moins de trois mois. Vous pouvez donc argumenter votre réponse en leur précisant cette réponse ministérielle sur la durée de validité d'une fiche d'état civil (J.O. - Q.E. A.N. du 8/8/93) E.V.

Rappel des activités du C.C.L.

Foot-ball : Entente Pogny-Omey-La Chaussée - Minimes, cadets, débutants, pupilles ou benjamins.

* Responsables : J.P. BRIGNOLI, G. LEBONVALLET, Christophe CHAOMLEFFEL et Mickael BOVAY.

Atelier peinture : ouvert tous les mardis de 20 h à 22 h.

* Responsable : Mathilde PETIT.

Club des Loisirs : nos aînés se retrouvent le vendredi de 14 h à 16 h pour jouer aux cartes ou au scrabble.

* Responsables : J. BORDOGNA, N. FRAY, S. OPPICI.

Bibliothèque : prêt gratuit de livres divers : plus d'un millier de titres.
Ouverture : le Vendredi de 17 h 45 à 18 h 15.

* Responsable : R. AUBOURG

Location de la salle des fêtes :

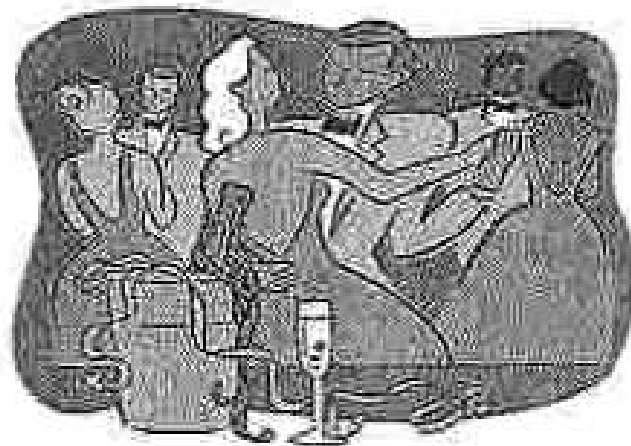
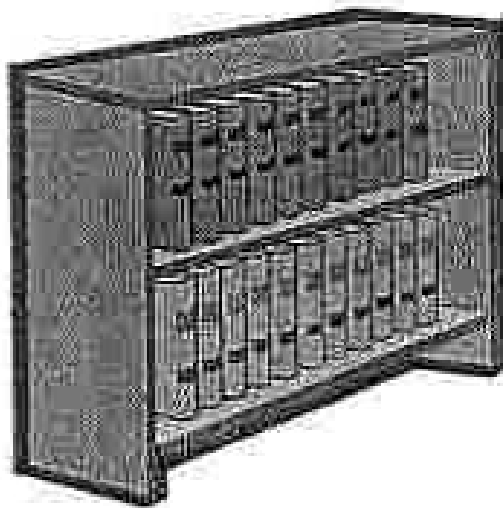
Tarifs	Habitants d'Omev	Extérieurs
Vin d'honneur - boum	100 F	300 F
Location d'une journée (repas)	300 F	900 F

Caution de 700 F demandée lors de la remise des clés.

* Responsable : M. XAXO-BUIGUES

Réservation auprès de M. XAXO-BUIGUES

Réunions du conseil municipal : elles ont lieu le vendredi à 20 h 30 et sont publiques. Bienvenue à toutes et tous



BLOC-NOTES



Manifestations prévues en 1999 :

L'Assemblée Générale du C.C.L. ne s'étant pas encore réunie, certaines dates de manifestations restent à préciser

. Voyage des Jeunes :

. Galerie des Rois :

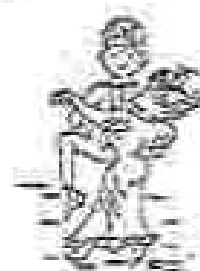


. Concours de belote :

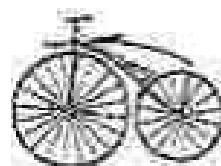
. Loto des Ecoles : 28 février 1999 à Saint-Germain-la-Ville

. Carnaval des Ecoles : 13 Mars 1999

. Thé Dansant : 14 Mars 1999



. Journée du cyclisme : 1^{er} Mai 1999



. Rassemblement cantonal des Anciens Combattants : 8 Mai 1999



. Rallye automobile :



. Elections Européennes : 13 Juin 1999

. Fête des Ecoles : 19 Juin 1999

. Repas des « Anciens » : dimanche 4 Juillet 1999

. Manifestations à l'échelon du village : 14 juillet 1999

. Fête patronale : 25-26 Septembre 1999



. Fête d'Halloween : 30 octobre 1999

. Dîner dansant : 6 Novembre 1999

NOS JOIES ET NOS PEINES



NAISSANCES :

GALVAIN Anselme : 19 Mai 1998
 NICAISE Mélissa : 11 Septembre 1998



MARIAGES :

RAMOS Valérie avec GRAND Arnaud : 13/06/1998
 FRAY Annabelle avec CHAUDEL Olivier : 22/08/1998

TRANSCRIPTIONS DE DECES :

DELLAPINA Albert (transfert) : 15/08/1998
 LEGER Denis (transfert) : 04/07/1998
 RENONCOURT Jean-Claude : 19/11/1998



NOUVEAUX ARRIVANTS :

Mlle BONHOMME Stéphanie
 M. & Mme COLUMEAU
 Famille ILLY® Jean-Marc et PIERRE Séverine
 M. & Mme PACHE-EBERLIN Didier et Françoise
 M. & Mme PONCELET



A toutes ces familles, nous leur souhaitons la bienvenue.

DEPARTS :

Famille BONTEMPELLI
 Famille GAUGUIER

QUELQUES NUMEROS DE TELEPHONE UTILES

POMPIERS : 18

SAMU : 15

GENDARMERIE : 03 26 67 74 44

CENTRE ANTI- POISON REIMS : 03 26 66 26 96

HOPITAL Châlons : 03 26 69 60 60

MEDECINS :

. Dr OPOCZYNSKI : 03 26 67 70 46

. Dr KLEIN et
. Dr WEISS : 03 26 72 94 76

. Dr PEROTIN : 03 26 67 71 20

INFIRMIERES :

Mairy : 03 26 66 53 49

Saint-Amand-s-Fion : 03 26 73 91 73

PRESBYTERE : 03 26 68 04 62

EDF Dépannage : 03 26 74 51 28

CGE - Eau : 03 26 74 12 77

MAIRIE : 03 26 67 71 68

Ouverte le Mercredi de 18 h à 19 h
le Vendredi de 11 h à 12 h

Télécopie : 03 26 67 71 68

ECOLE MATERNELLE : 03 26 67 72 59

SALLE DES FETES : 03 26 67 76 76

REVUE DE PRESSE

OMEV

Journée du cyclisme : vingt-troisième édition

OMEV

L'Union du 23 mai 1965

Grande journée de cyclisme à Omev, le 22 mai 1965, à l'occasion de la vingt-troisième édition de la Journée du cyclisme. Les participants ont été nombreux, et les épreuves ont été très intéressantes.

Les épreuves ont été très intéressantes, et les participants ont été nombreux. Les résultats ont été très intéressants.



Avec les félicitations de l'union

Grande journée de cyclisme à Omev, le 22 mai 1965, à l'occasion de la vingt-troisième édition de la Journée du cyclisme. Les participants ont été nombreux, et les épreuves ont été très intéressantes.

Les épreuves ont été très intéressantes, et les participants ont été nombreux. Les résultats ont été très intéressants.

Les résultats ont été très intéressants, et les participants ont été nombreux. Les épreuves ont été très intéressantes.

Les résultats ont été très intéressants, et les participants ont été nombreux. Les épreuves ont été très intéressantes.



PATRICK FERY L'Auberge de Nicey



Patrick Fery, a man in a suit, is the subject of this article. He is a well-known figure in the community.

Le conseil municipal fait les comptes

The municipal council has completed its financial accounts for the year. The results show a balanced budget and successful management of the town's finances.

OMEV : FÊTE PATRONALE

The Omev Patronal Festival is a major event in the town. It features a variety of activities, including sports, music, and dancing, and is attended by many people.

Elections municipales : cinq sur six

The municipal elections were held on May 23, 1965. Five out of six candidates were elected, representing a significant victory for the incumbent party.

Six communes unies pour le Téléthon



Six communes have united for the Telethon, a charity event aimed at raising funds for various social and medical causes. The event was a great success, with many people participating.

OMEV

Succès de la soirée paëlla

OMEV

The evening paella dinner was a great success, with many people attending and enjoying the food and company. The event was well-organized and raised a significant amount of money for charity.

The evening paella dinner was a great success, with many people attending and enjoying the food and company. The event was well-organized and raised a significant amount of money for charity.

The evening paella dinner was a great success, with many people attending and enjoying the food and company. The event was well-organized and raised a significant amount of money for charity.

6661

Janvier

D L M M J V S
 3 4 5 6 7 8 9
 10 11 12 13 14 15 16
 17 18 19 20 21 22 23
 24 25 26 27 28 29 30
 31

Février

D L M M J V S
 1 2 3 4 5 6
 7 8 9 10 11 12 13
 14 15 16 17 18 19 20
 21 22 23 24 25 26 27
 28

Mars

D L M M J V S
 1 2 3 4 5 6
 7 8 9 10 11 12 13
 14 15 16 17 18 19 20
 21 22 23 24 25 26 27
 28 29 30 31

Avril

D L M M J V S
 1 2 3
 4 5 6 7 8 9 10
 11 12 13 14 15 16 17
 18 19 20 21 22 23 24
 25 26 27 28 29 30

Mai

D L M M J V S
 1
 2 3 4 5 6 7 8
 9 10 11 12 13 14 15
 16 17 18 19 20 21 22
 23 24 25 26 27 28 29
 30 31

Juin

D L M M J V S
 1 2 3 4 5
 6 7 8 9 10 11 12
 13 14 15 16 17 18 19
 20 21 22 23 24 25 26
 27 28 29 30

Juillet

D L M M J V S
 1 2 3
 4 5 6 7 8 9 10
 11 12 13 14 15 16 17
 18 19 20 21 22 23 24
 25 26 27 28 29 30 31

Août

D L M M J V S
 1 2 3 4 5 6 7
 8 9 10 11 12 13 14
 15 16 17 18 19 20 21
 22 23 24 25 26 27 28
 29 30 31

Septembre

D L M M J V S
 1 2 3 4
 5 6 7 8 9 10 11
 12 13 14 15 16 17 18
 19 20 21 22 23 24 25
 26 27 28 29 30

Octobre

D L M M J V S
 1 2
 3 4 5 6 7 8 9
 10 11 12 13 14 15 16
 17 18 19 20 21 22 23
 24 25 26 27 28 29 30
 31

Novembre

D L M M J V S
 1 2 3 4 5 6
 7 8 9 10 11 12 13
 14 15 16 17 18 19 20
 21 22 23 24 25 26 27
 28 29 30

Décembre

D L M M J V S
 1 2 3 4
 5 6 7 8 9 10 11
 12 13 14 15 16 17 18
 19 20 21 22 23 24 25
 26 27 28 29 30 31